

Message de condoléances et de solidarité de SM le Roi au président russe Vladimir Poutine

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10177

Lundi 25 Mars 2024

DECRYPTAGE

Ses pouvoirs du wali? Ses attributions? Sa marge de manœuvre? Ses relations avec les gouverneurs et les édiles?

Mohamed Mhidia comme exemple



Pages 3-4-5



Les femmes victimes de violences dans les camps de Tindouf, sous le regard complice de l'Algérie

Page 6

Les Lions de l'Atlas se rassurent face à l'Angola
Brahim Diaz, Eliesse Ben Seghir et Soufiane Rahimi impressionnent le public marocain



Page 24

Message de condoléances et de solidarité de SM le Roi au président russe Vladimir Poutine

Actualité



La Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de solidarité au Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, suite à l'agression terroriste ignoble qui a ciblé un centre de fêtes à Moscou, faisant plusieurs victimes et blessés. Le Souverain exprime dans ce message la ferme condamnation du Royaume du Maroc de cet acte criminel lâche, ainsi que sa com-

passion et sa solidarité avec la Russie amie.

Sa Majesté le Roi exprime aux familles éplorées et au peuple russe Ses sincères condoléances et Ses vifs sentiments de compassion suite à cet incident tragique. Le Souverain implore le Tout-Puissant d'accorder patience et réconfort au président et au peuple russes et prompt rétablissement aux blessés, et d'agréer les victimes dans Son Royaume incommensurable.

Le Maroc condamne "vigouusement" l'attentat terroriste perpétré près de Moscou et exprime sa solidarité avec les autorités russes

Le Royaume du Maroc condamne "vigouusement" l'attentat terroriste perpétré vendredi au Crocus city hall à Krasnogorsk près de Moscou, revendiqué par l'organisation terroriste daesh, et qui a causé de nombreux morts et blessés, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Le Royaume du Maroc exprime sa solidarité avec les autorités russes face au terrorisme, ajoute le communiqué, soulignant que le Royaume présente ses condoléances aux familles des victimes et ses souhaits de prompt rétablissement aux blessés.

Des efforts soutenus de la police des eaux pour surveiller les ressources hydriques



L'Agence du bassin hydraulique Draa-Oued Noun intensifie les patrouilles de la police de l'eau au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun, pour contrôler l'exploita-

tion des ressources hydriques et l'usage du domaine public de l'eau.

Le domaine d'intervention de l'agence englobe les quatre provinces de la région de Guelmim-Oued Noun

(Guelmim, Sidi Ifni, Assa de Zag et Tan-Tan), les trois provinces de la région de Draa-Tafilalet (Ouarzazate, Zagora, Tinghir) et la province de Tata, dans la région de Souss-Massa.

Ainsi, l'Agence du bassin hydraulique Draa-Oued Noun, dont le siège se trouve à Guelmim, a pris une série de mesures pour mobiliser et rationaliser l'utilisation des ressources en eau dans la région, à travers notamment la construction de grands et petits barrages, la réalisation de forages pour l'approvisionnement en eau potable, la prévention de l'utilisation illégale de l'eau des puits et forages, ainsi que la préparation d'études pour la réutilisation des eaux.

L'Agence a également renforcé les patrouilles de la police de l'eau conformément à la loi 15-36 relative à l'eau, qui vise à établir des mécanismes de

contrôle et de planification de l'eau, en vue de préserver et d'augmenter les réserves nationales en cette matière vitale.

Le directeur de l'Agence du bassin hydraulique Draa-Oued Noun, Youssef Ben Hamou, a déclaré à la MAP qu'au vu de la situation hydrique "préoccupante" que connaît la région de Guelmim-Oued Noun et de la pression croissante sur les ressources hydriques à cause des années successives de sécheresse, l'Agence a pris une série de mesures concrètes visant à rationaliser l'utilisation de l'eau et préserver cette richesse vitale, notamment la construction du grand barrage de Fask à Guelmim et de petits barrages collinaires, du projet de barrage Assif Oueder à Sidi Ifni dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation 2020-2027.

Les pouvoirs du wali ? Ses attributions ? Sa marge de manœuvre ?
Ses relations avec les gouverneurs et les édiles ?

Mohamed Mhidia comme exemple



Son nom fait la Une des journaux et des sites d'information. Et ses faits et gestes inondent les réseaux sociaux. Tous les Casablancais le connaissent, non à titre personnel, mais en tant que personnalité publique la plus médiatisée. Il s'agit en l'occurrence de Mohamed Mhidia, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI wali de la région de Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca-Anfa.

En effet et depuis sa nomination, le nouveau wali est présent sur tous les fronts et occupe un rôle central dans la gestion de la capitale économique du pays. Nombreux sont ceux qui ont noté son hyperactivité, son franc-parler et son sérieux. Pourtant, Mhidia ne fait pas l'unanimité. Car si certains apprécient son dynamisme et sa détermination, d'autres critiquent sa méthode forte et le costume de super-wali qu'il veut endosser. Qu'en est-il en réalité de ces appréciations et ces critiques ? Comment Mhidia gère-t-il une ville anarchique et truffée de lobbies et censée jouer le rôle d'une cité de finance et des affaires ? Qu'en est-il de son soi-disant super-pouvoir ? Comment sont ses relations avec les élus et les autres gouverneurs ainsi qu'avec la société civile ? Le nouveau wali est-il en train de reproduire une certaine expé-

rience de Driss Benhima, wali de l'ancienne région du Grand Casablanca (juillet 2001 - mars 2003) ? Décryptage.

Un parcours exemplaire

Le 19 octobre 2023, Mohamed Mhidia a été nommé par le Souverain wali de la région de Casablanca-Settat. « Une nouvelle nomination qui a des allures de record absolu pour un haut commis de l'État, puisque l'homme a déjà eu à diriger, depuis 2007, les wilayas de cinq des douze régions que compte le Royaume: Taza-Al Hoceima-Taounate d'abord, puis Marrakech-Tensift-Al Haouz, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima », souligne le site le360. Selon son curriculum vitae, il est lauréat de l'École nationale supérieure des mines de Douai en 1981, mais également diplômé de l'Institut supérieur du béton armé de Marseille, où il a terminé ses études en 1982.

Sa carrière, il l'a commencée en tant que directeur provincial des travaux publics à Azilal en 1987 avant de devenir chef de division de l'entretien, de l'exploitation et de la sécurité des routes en 1993 et directeur de la Société d'aménagement de Sala Al-Jadida en 1996. En 2002, il a été désigné comme gouverneur de la préfecture de Skhirat-Témara avant d'être nommé à la tête de Taza-Al Hoceima-Taounate en 2007, de Marrakech-Ten-

sift-Al Haouz en 2010, l'Oriental en 2012 et la région de Rabat-Salé-Kénitra en 2017. En 2019, il a été nommé wali de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Pour sa nouvelle nomination en tant que wali de la région de Casablanca-Settat, Mhidia fixe comme priorités et comme feuille de route les problèmes liés au stress hydrique, à la prolifération des bidonvilles ou encore à la réhabilitation des habitats menaçant ruine. La question du chômage dans la région figure également dans son programme. Il affiche « son ambition de créer de nouvelles zones industrielles, à raison d'une zone dans chaque ville, afin d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois aux jeunes », rapporte LeMatin. Et ajouter : « Le responsable a également évoqué la nécessité de préparer la région à accueillir des événements internationaux comme la CAN 2025 et le Mondial de football en 2030 ».

Pour réaliser ces objectifs, le wali croit dur comme fer à la valeur du travail. Il a même qualifié « le travail qui l'attend avec les responsables territoriaux de la région de Casablanca-Settat de « bataille » qu'il faut mener avec sérieux et responsabilité, et travailler jour et nuit pour remporter le pari », indique LeMatin. Et les résultats sont déjà là : vaste campagne de libération du domaine public, déblocage de certains projets restés en stand-by pendant de longues années...

Un bilan positif

Pour Hassan Salami, un édile casablancais de Hay Hassani, l'arrivée de Mhidia à la tête de la ville a sauvé cette dernière du chaos dans lequel elle vivait à cause d'une gestion du conseil communal peu soucieuse des problèmes des Casablancais. « Aujourd'hui, seul le dossier d'expropriation figure parmi les priorités de ce conseil et nous avons le sentiment que ce dernier s'est transformé en agence immobilière », nous a-t-il confié. Et de poursuivre : « L'équipe dirigeante de la ville est actuellement incapable de gérer la ville et ses composantes s'entre-tuent tout en empêchant l'opposition d'assumer sa responsabilité. Cela a provoqué une sorte d'anarchie et de désordre dans la gestion de la ville comme en témoigne la hausse du nombre des sessions au niveau des arrondissements casablancais pour délibérer sur les dossiers qui intéressent ces derniers. Tel est le cas de l'arrondissement de Sidi Belyout qui a tenu 7 sessions, une première dans les annales du Maroc contemporain. Tel est le cas aussi des arrondissements d'Aïn Sebaâ (3 sessions) et de Hay Hassani (3 sessions). D'autant que les postes relatifs à la présidence des commissions ne sont pas attribués selon le mérite et les compétences ou au moins selon l'expérience des élus, mais souvent le choix est

guidé par la logique de loyauté partisane et des intérêts. Bref, il y a une propagation de la rente et une dilapidation des derniers publics et l'arrivée du nouveau wali n'est pas un hasard ».

De son côté, Larbi Ryad, journaliste spécialiste de la gestion locale et fin connaisseur des arcanes des politiques au niveau de la ville de Casablanca, estime que le nouveau wali a insufflé une dynamique dans la ville à l'inverse de l'ancien wali Ahmidouch dont le mandat a été marqué par une certaine inertie qui a touché plusieurs secteurs. Selon ce journaliste, le bilan de Mhidia est positif et peut être résumé dans la libération et la récupération du domaine public. Et notamment la redynamisation de plusieurs dossiers suspendus et leur adoption par les trois conseils de la ville. « Il s'agit là d'une première dans les annales des conseils élus au niveau de tout le Maroc », précise-t-il. Et d'ajouter que le nouveau wali accorde plus d'attention aux projets Royaux cités dans le programme de développement de la ville 2015/2020 et tente d'opérationnaliser le contenu du discours Royal de 2013 concernant la ville de Casablanca dont le propos a été d'opérationnaliser la justice spatiale entre les quartiers et les arrondissements de Casablanca.

Même évaluation de la part de ce cadre du ministère de l'Intérieur, qui nous a confié, en sollicitant l'anonymat, que le nouveau wali a donné un coup de fouet aux problèmes non résolus et aux projets ralentis ou en suspension. Notamment les grands projets structurants. « Il suffit d'un coup de fil de sa part ou d'une visite inattendue pour qu'un problème soit résolu ou pour qu'un projet reprenne vie. Mais, la plupart du temps, il est sur le terrain et en confrontation de la réalité de la ville. On se demande d'où il puise cette énergie pour être au four et au moulin ».

La méthode forte

Pourtant, la méthode de travail de Mhidia fait débat. Car si certains apprécient ses coups de force, d'autres considèrent ses manières comme une atteinte à la démocratie locale et une remise en cause des prérogatives des institutions. Selon Larbi Ryad, les avis concernant la nomination du nouveau wali divergent : ceux qui sont pour la méthode et la vision de Mhidia et cette position, ajoute-t-il, peut être expliquée par le fait que ces édiles s'estiment impuissants et coincés du fait qu'ils ont peu ou prou de pouvoir pour opérer un changement effectif au niveau de leur ville. Et que la cité a besoin d'un super-wali doté de prérogatives importantes et capable de dépasser les conflits partisanes et les intérêts personnels.

À l'inverse, poursuit-il, d'autres estiment que le nouveau wali doit se limiter à ses missions initiales et ne pas s'immiscer dans les affaires des institutions élues. Selon eux, chacun doit exercer ses fonctions selon les dispositions des lois en vigueur tout en respectant ses attributions législatives. D'autant que le wali a pour mission d'assurer la coordination des activités déconcentrées et leur bon fonctionnement et de veiller au contrôle sous l'autorité des ministres concernés.

Pour notre interlocuteur, le nouveau wali est un homme enthousiaste et a même un excès d'enthousiasme et c'est cet excès qui provoque certaines erreurs de jugement et de pratique comme c'est le cas du dossier des marchands ambulants qui a été géré, selon notre source, par la force et sans mettre en place ni les moyens pour poursuivre les contrôles à long terme, ni une alternative apte

à éradiquer ce problème. D'autant que l'action de Mhidia se concentre aujourd'hui uniquement au niveau des périphériques de la ville et l'énergie et l'enthousiasme affichés lors des opérations de libération du domaine public ne touchent pas certaines zones de la ville comme c'est le cas des grands hôtels et restaurants alors que parmi ces derniers, il y a certains établissements qui ne s'acquittent pas des taxes communales ou qui n'ont pas les autorisations nécessaires. « Nombreux sont les dossiers épineux sur lesquels Mhidia n'a pas encore mis la main dessus, comme, entre autres, les terrains de foot de proximité ou les marchés communaux. Il y a aussi la question des ressources financières de la ville estimées à 2.000 milliards de centimes non encaissés alors que la ville contracte des dettes », a-t-il lancé.

Notre cadre de l'intérieur critique de son côté une manière un peu forte et parfois basculante du nouveau wali dans ses contacts avec les présidents des arrondissements ou certains fonctionnaires communaux. « Pas mal de fois, des élus se sont sentis gênés ou embarrassés. Idem pour certains gouverneurs. Ils se sentent comme des exécuteurs au service du nouveau wali et non comme des décideurs dans la ville », nous a-t-il indiqué.

Une autorité mais pas hiérarchique

Abdelghafour Aouad soutient dans sa thèse intitulée : « L'impact du processus de décentralisation au Maroc sur le rôle des walis et gouverneurs dans la mise en œuvre et la coordination des politiques publiques », que « les walis et gouverneurs ont une compétence de principe à l'égard d'une généralité de matières ». Selon lui, « ce sont des autorités d'administration générale à l'inverse des autres chefs des services déconcentrés qui ont des missions techniques spécifiques (éducation, santé, agriculture, urbanisme, etc.). Il précise, cependant, que « leurs attributions ont été fixées par les différentes Constitutions successives du Royaume, ainsi que par d'autres textes, notamment le Dahir portant loi n° 1-75-168 du 15 février 1977 relatif aux attributions du gouverneur et les lois fixant l'organisation et le fonctionnement des col-

lectivités territoriales ». S'agissant de leurs attributions fondamentales, le chercheur distingue quatre fonctions : la représentation de l'État, le maintien de l'ordre public, la coordination des services déconcentrés de l'État au niveau territorial et des missions auprès des collectivités territoriales.

En outre, il explique que « la mise en place de la décentralisation au Maroc a été marquée par une tutelle renforcée de l'État sur les collectivités territoriales. Qu'il s'agisse de la décentralisation communale, provinciale et préfectorale ou régionale, le législateur a constamment maintenu l'exercice de la tutelle sur les actes des élus et sur les délibérations et les décisions des conseils ». D'après lui, « ce choix s'explique naturellement par le fait que la politique de décentralisation, au sens moderne, demeure finalement relativement récente au Maroc et ne saurait être aussi développée que dans les pays où sa pratique remonte à plus d'un siècle ».

Il ajoute que la réforme de 2015 qui met en œuvre la libre administration des collectivités territoriales a induit deux impératifs pour l'État ; d'une part, elle renforce les compétences décisionnelles et exécutives des conseils élus, notamment pour les régions, préfectures et provinces, et d'autre part, elle met en place un système de contrôle adapté garantissant la sécurité juridique et les intérêts nationaux. « L'exécution et le suivi de la mise en œuvre de ces mesures ne pouvant être pilotés au niveau central, le représentant de l'État au niveau territorial a été chargé de ces nouvelles missions », a-t-il observé.

Rachid Mefteh, ancien agent d'autorité, rappelle, de son côté, que l'expérience du poste de wali a débuté à Casablanca avant une généralisation de cette expérience à Rabat et par la suite à Fès et Meknès. Et il a fallu attendre la mise en place des 12 régions pour avoir 12 walis. « Le wali est souvent gouverneur d'une préfecture et a pour mission de coordonner l'action des préfectures qui constituent la région. Ce rôle de gouverneur a donné avec le temps plus de légitimité au wali pour endosser, dans la pratique, le costume de chef des gouverneurs dans sa région », a-t-il expliqué. Et de préciser : « Mhidia a déjà démontré ses compétences lors de sa première expérience à Témara où il a montré

une personnalité dynamique, entreprenante, omniprésente sur le terrain, intégrée et bien initiée au niveau des travaux publics vu sa formation en tant qu'ingénieur. Et aujourd'hui, il se présente comme un anti-exemple de l'ancien wali de Casablanca Ahmidouch connu par son inactivité et son retrait dans son bureau. C'est sa rigueur et son intransigeance notamment concernant le respect des délais des projets qui créent des tensions. Mais, il faut, cependant, noter que l'actuel wali exerce ses prérogatives selon les textes de lois en vigueur et dans le cadre de l'autorité de la tutelle. D'autant qu'aujourd'hui un président de commune ou gouverneur peut se révolter contre tout ordre donné par le wali puisqu'il ne représente pas une autorité hiérarchique ».

L'histoire se répète-t-elle ?

Pour un bon nombre de Casablancais, Mhidia est en train de rééditer l'expérience menée il y a quelques années par Driss Benhima. Selon eux, beaucoup de points rapprochent les deux expériences. Toutefois, nombreux sont les observateurs qui remettent en cause cette comparaison. Rachid Mefteh fait partie de ce camp qui pense que la parenthèse Benhima s'est vite fermée puisque son projet pour la modernisation et la promotion de la ville a été à l'opposé de la culture de la société locale et a été mené souvent dans le non-respect des lois. Même son de cloche de la part de Larbi Ryad qui estime que la différence entre l'expérience de Benhima et Mhidia réside dans le fait que le premier a été nommé dans un contexte particulier, à savoir celui de la lutte contre l'obscurantisme et la volonté de l'État d'éradiquer les ressources de l'intégrisme religieux. « Par contre, Mhidia arrive dans un autre contexte marqué par un programme Royal de développement et le choix de transformer la ville de Casablanca en cité de finance et des affaires ainsi que l'établissement d'équilibre entre l'ensemble des quartiers de Casablanca et la lutte contre la concentration. D'autant plus que le contexte actuel permet plus de moyens financiers et assure plus de marges pour le travail du wali ».

Hassan Bentaleb



Mounir El Hajjaji, enseignant-chercheur à la faculté des sciences juridiques et politiques Settat

L'institution de wali n'est pas encadrée par un système juridique spécifique. Elle a été mentionnée dans certains textes de lois, mais d'une manière vague

L'institution du wali est une fonction à l'échelle régionale, à laquelle est nommé un gouverneur. En plus d'exercer ses prérogatives complètes de gouverneur au niveau provincial ou préfectoral, il est investi de missions de nature régionale. La fonction de wali a pris son essor sous le gouvernement Youssoufi, à partir de 2002, à l'occasion de la création des Centres régionaux d'investissement (CRI). Il s'agissait alors de faire de la région le principal échelon territorial pour penser les politiques d'aide à l'investissement, dans la perspective de faciliter le développement économique. Comment donc cette institution a évolué dans le temps? Qu'en est-il de ses attributions et du statut du wali dans la loi marocaine? Et comment la loi encadre-t-elle les relations entre les walis et gouverneurs? Pour répondre à ces questions, Libé a interrogé Mounir El Hajjaji, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques et politiques et directeur de laboratoire des études juridiques et politiques à l'Université Hassan 1er à Settat.



Libération : Que peut-on dire de l'évolution de l'institution du wali au Maroc ?

Mounir El Hajjaji : A partir de 1981, le Maroc a entamé un nouveau découpage administratif marqué par la création de nouvelles unités administratives soumises à la politique de décentralisation administrative appelées "wilayas". La wilaya du Grand Casablanca a été créée par le décret du 28 juillet 1981 en la divisant en cinq communes, chacune dirigée par un gouverneur. Quant aux tâches du wali, elles ont été confiées au gouverneur de Casablanca-Anfa, qui coordonne entre ces communes et supervise les intérêts communs. Ainsi, le titre de wali fait référence à la figure d'autorité à la tête du gouvernorat, qui est chargée de la coordination entre les communes et les régions du gouvernorat, ainsi que de la gestion du gouvernorat concerné en tant que centre de la région.

La wilaya de Rabat-Salé a été créée en 1983 ainsi que d'autres wilayas qui étaient censées contribuer à la réalisation du développement économique intégré, avant que la wilaya ne soit rattachée à des villes telles que Fès, Oujda et Tanger par le décret du 17 août 1997.

Toutefois, en 1998, le Royaume sera divisé en 16 régions et 17 provinces, chaque région étant dirigée par un wali. Le nombre de régions a été ramené à 12 en 2015 par le décret publié le 20 février de la même année et qui définit le nombre de régions, leurs noms, leurs centres et les provinces et les districts qui les composent.

Qu'en est-il du statut du wali en droit marocain ?

On peut dire que l'institution du wali n'est pas encadrée par un système juridique spécifique. A noter, cependant, que cette institution a été mentionnée dans certains textes juridiques de manière vague.

En ce qui concerne le premier article du Dahir n° 67-08-1 du 1429 (31 juillet 2008) relatif aux agents d'Autorité, nous constatons que le ministère de l'Intérieur comprend quatre genres de cadres, répartis dans les grades suivants :

- 1- Les gouverneurs, comprenant les grades du gouverneur principal et gouverneur.
- 2- Le cadre des pachas, comprenant les grades de pacha principal et depacha.
- 3- Le cadre des caïds, comprenant un caïd principal et un caïd.
- 4- Le cadre des khalifa qui comprend un khalifa principal, un khalifa de caïd de premier degré et un khalifa de caïd de deuxième degré.

Cela montre que la fonction de wali est une tâche attribuée à l'un des cadres des agents d'autorité et non à un garde comme indiqué dans l'article 1 concernant les agents d'autorité. A souligner qu'il n'y a pas de différence juridique entre le wali et le gouverneur car ils sont soumis au même texte juridique et à la même procédure de nomination. A rappeler, toutefois, que la Constitution de 2011 a mis fin au débat juridique sur l'institution du wali en la mentionnant et en fixant certaines de ses fonctions, puisque

l'administration centrale et veillent à leur bon fonctionnement".

La nomination du wali est soumise au processus de nomination des hauts fonctionnaires, puisqu'il est nommé par un dahir sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Intérieur, conformément à l'article 49 de la Constitution.

En général, les rôles du wali peuvent être résumés comme suit :

Le rôle de coordination entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée : Il est stipulé dans l'article 5 de la Charte nationale de la décentralisation administrative, qui souligne le rôle central du wali de région, en tant que représentant de l'autorité centrale au niveau régional, pour coordonner les activités des services déconcentrés et assurer leur bon fonctionnement et leur suivi, sous l'autorité des ministres concernés, afin d'atteindre l'efficacité, l'efficacités et la convergence requises dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques au niveau de la région.

Le rôle d'appui et de suivi : Ceci est confirmé par la Charte nationale de la décentralisation administrative à travers l'article 24 qui stipule que les autorités gouvernementales, en coordination avec le wali de région ou le gouverneur de préfecture ou de province, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour orienter, accompagner, suivre et appuyer les services déconcentrés qui leur sont rattachés dans l'exercice de leurs activités.

Le contrôle administratif des collectivités territoriales : Les walis et gouverneurs, au nom du gouvernement, veillent à l'application de la loi, mettent en œuvre les textes réglementaires et les décisions du gouvernement, et exercent le contrôle administratif.

A cela s'ajoute la contribution du wali à la réalisation du développement économique au niveau de la région dans de nombreux secteurs tels que la santé, l'éducation, l'emploi... ainsi que les missions de sécurité qui lui sont confiées par la loi.

Comment la loi régit-elle les relations entre les walis et gouverneurs ?

Au niveau de chaque province ou préfecture, il existe un gouverneur en tant que représentant de l'autorité centrale dans son ressort territorial, ainsi qu'un wali, qui est à la fois gouverneur d'une préfecture et wali de la région.

Le gouverneur représente l'État et assure la coordination entre les services décentralisés au sein de la préfecture ou province, ce qui représente le même rôle que le wali joue en tant que gouverneur, en plus de son rôle de coordination entre les services décentralisés au niveau de la région.

Propos recueillis par Hassan Bentaleb

“
La fonction de wali est une tâche attribuée à l'un des cadres des agents d'autorité et non à un garde

Les femmes victimes de violences dans les camps de Tindouf, sous le regard complice de l'Algérie



prétexte de poursuivre des études, a indiqué PDES, ajoutant que ces enfants sont contraints de rester pendant de nombreuses années dans ces pays loin de leur famille, sans que les femmes aient la possibilité de protester contre cette pratique.

Et de préciser que les femmes des camps ont été détenues et soumises à toutes sortes de tortures et de mauvais traitements dans le cadre d'une détention illégale, sans que le pays d'accueil n'intervienne pour leur offrir des conditions légales, notamment l'accès à un traitement médical et à un avocat.

En dépit de toutes les tentatives pour mettre fin à ces crimes odieux, les dirigeants du "polisario" continuent d'exploiter et de commettre des abus de pouvoir dans leurs relations avec les femmes et les jeunes filles, et bénéficient d'une impunité totale, le pays hôte, l'Algérie, détournant totalement son attention de la situation, a déploré l'ONG.

"En l'absence de contrôle et de mesures pour assurer la protection des femmes et des filles et prévenir les attaques répétées, l'Etat algérien perpétue une politique inhumaine qui place les femmes dans une situation inadmissible, avec des risques sanitaires et psychologiques. Cette réalité, selon l'ONG, affecte les femmes des camps de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie, et exacerbe les inégalités et les discriminations préexistantes entre les sexes".

Malgré la fragilité des lois, l'Algérie, en tant que pays hôte, en prive les femmes des camps de Tindouf, les soustrayant ainsi aux règles du droit international, conclut PDES.

L'Association "Promotion du développement économique et social" (PDES) a dénoncé, jeudi à Genève, la situation des femmes victimes de diverses violations telles que la procréation forcée et les violences exercées par le "polisario" dans les camps de Tindouf,

sous le regard complice de l'Algérie.

Le "polisario" a confisqué le droit à la planification familiale, un choix naturel à la disposition de toute femme, en imposant une politique de procréation forcée aux femmes des camps, a indiqué l'ONG accréditée auprès du Conseil économique et social

des Nations unies (ECOSOC), dans une intervention lors de la 55ème session du Conseil des droits de l'Homme.

Le "polisario" a également forcé les femmes à remettre leurs enfants à leurs dirigeants, en vue d'une déportation en masse vers les pays de l'ancien camp de l'Est, sous

CPS de l'UA

Le rôle actif de la femme marocaine dans le maintien de la paix en Afrique mis en avant en Namibie

Le rôle de la femme marocaine et sa participation active aux opérations de maintien de la paix particulièrement en Afrique ont été mis en avant, samedi à Swakopmund en Namibie, devant le Séminaire ministériel de haut niveau du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur la «participation des femmes au processus de paix».

Intervenant au nom du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, a affirmé que le Maroc, conscient de l'importance du rôle des femmes dans le maintien de la paix en Afrique, s'est engagé à plusieurs niveaux.

M. Arrouchi a cité dans ce sens notamment la participation active de la femme marocaine aux opérations de maintien de la paix, en particulier en Afrique, la présence de plusieurs femmes marocaines en tant que membres du réseau africain FemWise et qui font partie de la phase pilote de décentralisation de ce mécanisme relevant de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et

la création du Groupe des amis sur les défis croisés des changements climatiques et de l'Agenda femmes, paix et sécurité en février 2023.

Le diplomate marocain a également cité le rôle joué par les Forces Armées Royales (FAR) qui œuvrent sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'État-Major Général des FAR, à la promotion de la participation des femmes dans les contingents marocains, notamment aux postes de commandement.

Le diplomate marocain a relevé qu'en Afrique, les femmes sont délibérément visées par les groupes extrémistes et insurrectionnelles, faisant d'elles des cibles vulnérables dans les conflits armés en Afrique.

À cet effet, le Maroc souligne l'urgence de combler cet écart et de garantir une mise en œuvre effective de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU qui incarne un engagement vital pour protéger les femmes en période de conflit et pour les inclure activement dans les processus de règlement conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, a souligné M. Arrouchi.

Le diplomate a insisté qu'il est impératif que les voix et les besoins des femmes soient pleinement intégrés dans toutes les initiatives de paix et de sécurité, afin de garantir des solutions durables et inclusives pour tous.

En effet, a-t-il réaffirmé, les femmes ne sont pas simplement des victimes passives des conflits, mais également des actrices de changement dont le leadership est crucial pour le processus de paix. "Notre continent regorge de success stories de femmes leaders dont la participation fut déterminante pour sortir leurs pays des cycles de l'instabilité et de la guerre. Notre engagement doit rester ferme en vue de garantir et promouvoir l'inclusion et la participation des femmes dans nos efforts pour construire une Afrique stable et prospère", a réitéré le diplomate marocain.

Dans ce cadre, l'UA et ses Etats membres sont appelés à adopter une approche inclusive, pour lever des barrières se dressant devant la pleine participation des femmes aux processus de paix et renforcer leurs capacités dans ce domaine, a affirmé M. Arrouchi, notant que la coopération Sud-Sud et les partenariats

triangulaires sont des leviers importants pour atteindre ses objectifs, en permettant l'échange d'expérience et de bonnes pratiques.

C'est dans cette même perspective que le Royaume a pris une mesure significative en lançant en mars 2022 son premier Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN) et ce, en accord avec la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, a mis en avant le diplomate marocain.

Cette initiative, réalisée de manière participative et inclusive, s'inscrit dans le cadre du Projet de Sa Majesté le Roi Mohammed VI d'une société moderne et démocratique, basée sur l'égalité hommes-femmes et la protection des droits des femmes, a-t-il rappelé.

Aligné sur le cadre de résultats continental de la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique, le PAN sert de catalyseur pour l'action dans trois domaines prioritaires, à savoir la diplomatie préventive, la médiation et le maintien de la paix; la culture de la paix et de l'égalité; et la participation économique des femmes, a souligné M. Arrouchi.

Economie

Managem : Le RNPG se déprécie de 1,1 MMDH en 2023

Le résultat net part du groupe (RNPG) de Managem s'est déprécié de 1,1 milliard de dirhams (MMDH) au titre de l'exercice 2023, s'établissant à 514 millions de dirhams (MDH) contre 1,61 MMDH une année auparavant.

Cette évolution s'explique par la baisse conjuguée du résultat d'exploitation, du résultat financier et de la part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (LAMIKAL), de -252 MDH, due principalement à la chute du cours du cobalt, indique Managem dans un communiqué financier.

Ainsi, le résultat d'exploitation s'établit à 1 MMDH, en repli de -968 MDH par rapport à 2022, traduisant ainsi l'évolution de l'excédent brut d'exploitation qui ressort à 2,39 MMDH, en retrait de -954 MDH, sous l'effet de la baisse des cours des métaux de base et du retrait des volumes de vente de l'or, rapporte la MAP.

Toutefois, Managem affirme que ces impacts négatifs ont été atténués partiellement par l'amélioration des performances opérationnelles de la mine d'Imiter.

Le résultat financier a, quant à lui, enregistré une baisse de -233 MDH sous l'effet de l'augmentation de l'endettement et de l'écart de conversion lié à la baisse du dollar en fin d'année. Par ailleurs, le chiffre d'affaires s'établit à 7,50 MMDH en baisse de 22% par rapport à l'année écoulée. Cette évolution s'explique par le fort impact négatif de la baisse des cours de vente des métaux, dont le cobalt (-40%), le zinc (-24%) et le cuivre (-8%), ainsi que le repli des volumes vendus en or à cause de la suspension de l'activité au Soudan et des perturbations externes des opérations de la mine Tri-K en Guinée.

Concernant les dividendes, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 30 dirhams par action au titre de l'exercice 2023. En 2024, Managem assure de sa volonté de poursuivre le déploiement de sa stratégie tout en maintenant l'effort d'amélioration continue de ses performances opérationnelles.

La société prévoit ainsi la poursuite des travaux de construction des projets Tizert, Boto et Sulfates de cobalt en vue de démarrer les productions commerciales au second semestre 2025, ainsi que le maintien de ses efforts de consolidation et d'amélioration des performances des opérations tout en profitant de l'évolution favorable des cours des métaux précieusement.

Les profits annuels tirés du travail forcé s'élèvent à 236 milliards de dollars



Le travail forcé dans l'économie privée génère 236 milliards de dollars de profits illégaux par an, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Le montant total des profits illégaux tirés du travail forcé a augmenté de 64 milliards de dollars (37 pour cent) depuis 2014, une hausse spectaculaire qui a été alimentée à la fois par une augmentation du nombre de personnes forcées à travailler et par des profits plus élevés générés par l'exploitation des victimes.

Le rapport de l'OIT, Profits et pauvreté: La dimension éco-

nomique du travail forcé estime que les trafiquants et les criminels génèrent près de 10 000 dollars par victime, contre 8 269 dollars (ajusté après inflation) il y a dix ans.

C'est en Europe et en Asie centrale que les profits illégaux annuels tirés du travail forcé sont les plus élevés (84 milliards de dollars), suivis par l'Asie et le Pacifique (62 milliards de dollars), les Amériques (52 milliards de dollars), l'Afrique (20 milliards de dollars) et les États arabes (18 milliards de dollars).

Lorsque les profits illégaux sont exprimés par victime, les profits illégaux annuels sont les plus élevés en Europe et en Asie centrale, suivis par les États arabes, les Amériques, l'Afrique et l'Asie et le Pacifique.

L'exploitation sexuelle commerciale forcée représente plus des deux tiers (73 pour cent) du total des profits illégaux, alors qu'elle ne représente que 27 pour cent du nombre total de victimes du travail forcé dans le secteur privé.

Ces chiffres s'expliquent par l'énorme différence de profits par victime entre l'exploitation sexuelle commerciale forcée et les autres formes d'exploitation du travail forcé non étatique – 27 252 dollars de profits par victime

pour la première contre 3 687 dollars de profits par victime pour la seconde.

Après l'exploitation sexuelle commerciale forcée, le secteur où les profits illégaux annuels tirés du travail forcé sont les plus élevés est l'industrie, avec 35 milliards de dollars, suivie des services (20,8 milliards de dollars), de l'agriculture (5 milliards de dollars) et du travail domestique (2,6 milliards de dollars). Ces profits illégaux correspondent aux salaires qui reviennent de droit aux travailleurs, mais qui restent dans les mains de leurs exploitants, en raison de leurs pratiques coercitives.

En 2021, 27,6 millions de personnes ont été soumises au travail forcé un jour donné. Ce chiffre correspond à 3,5 personnes pour mille habitants dans le monde. Entre 2016 et 2021, le nombre de personnes soumises au travail forcé a augmenté de 2,7 millions.

«Les personnes soumises au travail forcé sont soumises à de multiples formes de coercition, la rétention délibérée et systématique des salaires étant l'une des plus courantes. Le travail forcé perpétue les cycles de pauvreté et d'exploitation et porte atteinte à la dignité humaine. Nous savons aujourd'hui que la situation n'a

fait qu'empirer. La communauté internationale doit s'unir d'urgence pour prendre des mesures afin de mettre fin à cette injustice, protéger les droits des travailleurs et défendre les principes d'équité et d'égalité pour tous», a déclaré le Directeur général de l'OIT, Gilbert F. Houngbo.

Le rapport souligne le besoin urgent d'investir dans des mesures d'application pour endiguer les flux de profits illégaux et tenir les auteurs pour responsables. Il recommande de renforcer les cadres juridiques, de former les responsables de l'application des lois, d'étendre l'inspection du travail aux secteurs à haut risque et d'améliorer la coordination entre l'application du droit du travail et du droit pénal.

Le rapport souligne qu'il n'est pas possible de mettre fin au travail forcé uniquement par des mesures d'application de la loi et que ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche globale qui s'attaque en priorité aux causes profondes et protège les victimes.

Le Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930, et la recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014, fournissent un cadre stratégique pour une action globale.


La nouvelle étude sur le travail forcé dans le secteur privé révèle une hausse de 37% des profits illégaux tirés du travail forcé depuis 2014, selon l'OIT

La filière agrumicole, une culture à forte valeur socio-économique à Béni Mellal-Khénifra

La filière agrumicole jouit dans la région Béni Mellal-Khénifra d'un intérêt particulier et joue un rôle socio-économique de premier ordre en contribuant à 20% à la production nationale.

Secteur stratégique au niveau de la région Béni Mellal-Khénifra, les agrumes couvrent actuellement une superficie de plus de 17.860 Ha, soit près de 15% de la superficie agrumicole nationale, et produisent en conditions normales entre 480.000 et 500.000 tonnes contribuant ainsi environ 20% à la production nationale.

Cette filière à laquelle une importance particulière a été accordée lors de l'élaboration du Plan agricole régional (PAR) de Béni Mellal-Khénifra, est une source principale de revenu pour les agriculteurs de la région, réalisant un chiffre d'affaire dépassant 1 milliard de dirhams + pour une saison normale+, et contribuant avec près de 10% aux exportations agrumicoles nationales.

Sur le plan social, le secteur procure plus de 3 millions de journées de travail par an en amont et en aval de la filière.

Depuis la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV) Béni Mellal-Khénifra, le secteur a connu au niveau de la région des changements radicaux dans tous

ses maillons en ce sens que la superficie plantée a connu une évolution considérable passant de 12.660 Ha en 2008 à 19220 Ha en 2019 soit plus de 52%.

Toutefois, la récurrence d'années de sécheresse en particulier durant les quatre dernières campagnes ont affecté considérablement les disponibilités hydriques aussi bien superficielles que souterraines. Ainsi, la superficie a régressé à 17.860 Ha actuellement, dont 16.230 Ha productifs.

Cette superficie dépasse tout de même de près de plus de 9% l'objectif qui était fixé par le PAR à l'horizon 2020. Cette progression des superficies plantées a été accompagnée par une évolution importante des superficies équipées en systèmes économes en eau d'irrigation.

Ainsi, grâce aux aides et incitations accordées par l'État dans le cadre du Fond de développement agricole, la superficie agrumicole équipée en goutte à goutte a quasiment doublé passant de 7.843 Ha en 2008 à 16.869 Ha actuellement, soit une hausse de 115%.

Suite à l'augmentation de la superficie et à l'amélioration des techniques de production, le volume de la production a considérablement augmenté depuis la



mise en œuvre du PMV, passant de 210.000 T en 2008 à 500.000 T en 2019, soit une augmentation de près de 138%, dépassant ainsi l'objectif qui était fixé à l'horizon 2020 (424.130 T) de près de 18%.

Sur le plan de la valorisation,

4 nouvelles stations de conditionnement ont été créées portant le total des stations de conditionnement et d'emballage au niveau de la région Béni Mellal-Khénifra à 5 stations d'une capacité globale de 200.000 tonnes par an.

Aussi, 4 nouvelles stations de conditionnement ont été programmées dans le cadre de la nouvelle stratégie Génération Green, de même que des unités de jus pour valoriser les écarts de triage.

L'entrepreneuriat vert en débat à Errachidia



Les défis et les opportunités associés à l'entrepreneuriat vert ont été au centre d'un séminaire organisé, récemment à Errachidia, à l'initiative de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).

Cette rencontre, initiée en partenariat avec la Faculté des sciences et techniques d'Errachidia, avait pour objectif de sensibiliser les étudiants sur les potentialités qu'offre l'entrepreneuriat vert, notamment dans les domaines de la gestion durable de l'eau, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables.

Lors de ce séminaire, placé sous le thème "L'entrepreneuriat vert : Pour une génération éco-entrepreneurs", l'accent a été mis sur le rôle de l'entrepreneuriat vert en tant que nouvelle dynamique économique en pleine évolution dans le contexte d'une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux.

Les participants à cette rencontre, qui a rassemblé une pléiade de chercheurs, d'universitaires, d'entrepreneurs et d'étudiants, ont été unanimes à souligner l'impératif de concevoir des solutions

écologiques innovantes afin de soutenir le développement local et renforcer la résilience face au défi du stress hydrique. Ils ont également insisté sur l'importance de promouvoir et de valoriser les projets portés par les entrepreneurs verts et d'inciter les jeunes entrepreneurs à adopter les principes de l'économie verte et saisir les opportunités qu'offre la filière verte. "Ce séminaire vise à encourager les étudiants et les jeunes entrepreneurs à oser innover et proposer des solutions écologiques à travers des initiatives originales et intéressantes", a indiqué Jaouad Foshi, doyen par intérim de la Faculté des sciences et techniques d'Errachidia.

Dans une déclaration à la MAP, M. Foshi a mis l'accent sur l'impact de l'entrepreneuriat vert en termes de développement, relevant que cette filière favorise le développement local et la création d'emplois durables. Et d'ajouter que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts de la Faculté des sciences et techniques et l'ANAPEC visant à promouvoir l'économie verte, qui constitue un moteur de développement durable.

Libé *Ramadan*

La stimulation lumineuse, solution miracle contre les commotions ?

"Je vois vraiment la différence": en quelques séances seulement d'un traitement par la lumière, sous un casque futuriste, Marie-Alice Yahé, ancienne capitaine de l'équipe de France de rugby contrainte d'arrêter sa carrière après plusieurs commotions cérébrales, a "retrouvé une vie presque normale".

Angoisses, claustrophobie, troubles de l'équilibre, irritabilité, maux de tête, dépression, agoraphobie... Yahé a raccroché

depuis bientôt dix ans, sur ordre médical, mais les séquelles des chocs reçus sur les terrains ont longtemps pourri son quotidien.

"Je me suis habituée à ne plus pouvoir faire certaines choses", témoigne-t-elle. "Je vis avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, parce qu'on m'a dit que les maladies neurologiques pouvaient arriver après 40 ans et que j'en ai peur".

Antoine Burban, ancien troisième ligne international du Stade français dont la carrière a également été stoppée, en 2022, par un enchaînement de commotions, évoque lui des pertes de mémoire, des difficultés à trouver le sommeil et des sautes d'humeur permanentes.

"Mes enfants, qui ont 5 et 6 ans, ne comprennent pas comment je peux me mettre dans une colère noire dès qu'il y a un truc qui traîne à la maison", raconte-t-il, les larmes aux yeux. "On ne peut pas se préparer à avoir du jour au lendemain une autre personne dans la tête."

Yahé et Burban ont démarré en décembre un traitement expérimental, à raison de séances hebdomadaires de 20 minutes coiffés d'un casque diffusant différentes sources de lumière, notamment infrarouge, en direction du cerveau.

"Je retrouve depuis une vie à peu près normale", affirme Burban. "Ce n'est pas

fini, il me reste des symptômes. Mais je sais que je peux passer une journée entière avec mes enfants sans me mettre en colère, que je ne vais pas potentiellement leur faire peur."

Devenue consultante sur Canal+, Yahé a de son côté arrêté les médicaments qu'elle avait l'habitude de prendre avant de commenter les matches. Elle a retrouvé de la stabilité et ses vertiges ont disparu.

"Je regrette juste qu'ils n'aient pas créé ça dix ans en arrière", dit-elle. "Au vu des résultats aujourd'hui, on m'aurait certainement redonné ma licence. C'est une énorme avancée."

La gardienne de l'équipe de France de handball Cléopâtre Darleux en a également bénéficié et s'apprête à reprendre la compétition après plus d'un an sans jouer. "C'était un peu le protocole de la dernière chance et ça a marché", se félicite la championne olympique.

Médecin auprès du club de rugby professionnel de Montpellier, le Dr Philippe Malafosse a eu le premier l'idée d'utiliser pour les commotions une technologie développée à l'origine par la société RegenLife pour lutter contre les maladies neurodégénératives, dont Alzheimer.

Avec le neurologue Jean-François Chermann à Paris, ils ont traité une cin-

quantaine de sportifs et analysé l'évolution de leurs symptômes et de leurs données, notamment visuelles et posturales.

"J'étais perplexe avant de commencer cette étude, mais je dois reconnaître que les premiers résultats sont très encourageants", note le Dr Chermann, spécialiste des commotions dans le sport.

"On débloque en une séance des dossiers anciens. C'est incroyable", s'étonne le Dr Malafosse. "On a des hypothèses, mais pas d'explications, si ce n'est qu'on a remis en circuit des fonctions qui étaient inhibées."

Directeur de RegenLife, une entreprise de technologie médicale fondée il y a huit ans dans la région montpelliéraine, le Dr Patrice Cristofini explique que la photobiomodulation (stimulation lumineuse) agit sur les mitochondries pour "régénérer les cellules malades et calmer le mécanisme neuro-inflammatoire".

"On est sûr que ça agit. Ce n'est pas invasif, on n'implante pas d'électrodes. Ce n'est pas douloureux et c'est bien toléré, il n'y a pas d'effets secondaires", assure-t-il.

Persuadé de pouvoir "changer la donne" face à "un véritable enjeu de santé publique", RegenLife espère commercialiser d'ici deux ans son drôle de casque lumineux.



Je vis avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, parce qu'on m'a dit que les maladies neurologiques pouvaient arriver après 40 ans et que j'en ai peur

Élodie, emportant sa corbeille, monta dans sa chambre.

— Eh bien, Gamelin ! demanda le citoyen Blaise, m'apportez-vous quelque chose de neuf ?

— Peut-être, dit le peintre.

Et il exposa son idée :

— Nos cartes à jouer offrent un contraste choquant avec l'état des mœurs. Les noms de valet et de roi offensent les oreilles d'un patriote. J'ai conçu et exécuté le nouveau jeu de cartes révolutionnaire dans lequel aux rois, aux dames, aux valets sont substitués les Libertés, des Égalités, les Fraternités ; les as, entourés de faisceaux, s'appellent les Lois... Vous annoncez Liberté de trêfle, Égalité de pique, Fraternité de carreau, Loi de cœur... Je crois ces cartes assez fièrement dessinées ; j'ai l'intention de les faire graver en taille douce par Desmahis, et de prendre un brevet.

Et, tirant de son carton quelques figures terminées à l'aquarelle, l'artiste les tendit au marchand d'estampes.

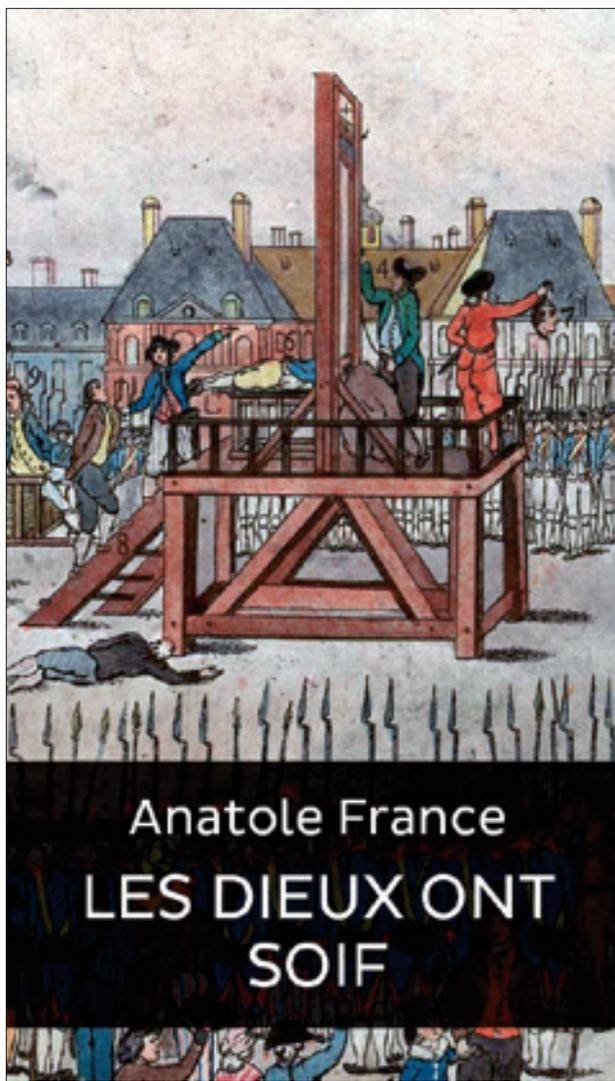
Le citoyen Blaise refusa de les prendre et détourna la tête.

— Mon petit, portez cela à la Convention, qui vous accordera les honneurs de la séance. Mais n'espérez pas tirer un sol de votre nouvelle invention, qui n'est pas nouvelle. Vous vous êtes levé trop tard. Votre jeu de cartes révolutionnaire est le troisième qu'on m'apporte. Votre camarade Dugourc m'a offert, la semaine dernière, un jeu de piquet avec quatre Génies, quatre Libertés, quatre Égalités. On m'a proposé un autre jeu où il y avait des sages, des braves, Caton, Rousseau, Annibal, qui sais-je encore !... Et ces cartes avaient sur les vôtres, mon ami, l'avantage d'être grossièrement dessinées et gravées sur bois au canif. Que vous connaissez peu les hommes pour croire que les joueurs se serviront de cartes dessinées dans le goût de David et gravées dans la manière de Bartolozzi ! Et c'est encore une étrange illusion de croire qu'il faille faire tant de façons pour conformer les vieux jeux de cartes aux idées actuelles. D'eux-mêmes, les bons sans-culottes en corrigent l'incivisme en annonçant : « Le tyran ! » ou simplement : « Le gros cochon ! » Ils se servent de leurs cartes crasseuses et n'en achètent jamais d'autres. La grande consommation de jeux se fait dans les tripots du Palais-Égalité : je vous conseille d'y aller et d'offrir aux croupiers et aux pontes vos Libertés, vos Égalités, vos..., comment dites-vous ?... vos Lois de cœur... et vous reviendrez me dire comment ils vous ont reçu !

Le citoyen Blaise s'assit sur le comptoir, donna des pichenettes sur sa culotte nankin pour en ôter les grains de tabac, et, regardant Gamelin avec une douce pitié :

— Permettez-moi de vous donner un conseil, citoyen peintre : si vous voulez gagner votre vie, laissez là vos cartes patriotiques, laissez là vos symboles révolutionnaires, vos Hercules, vos hydres, vos Furies poursuivant le crime, vos génies de la Liberté, et peignez-moi de jolies filles. L'ardeur des citoyens à se régénérer tédit avec le temps et les hommes aimeront toujours les femmes. Faites-moi des femmes toutes roses, avec de petits pieds et de petites mains. Et mettez-vous dans la tête que personne ne s'intéresse plus à la Révolution et qu'on ne veut plus en entendre parler.

Du coup, Évariste Gamelin



Anatole France LES DIEUX ONT SOIF

se cabra :

— Quoi ! ne plus entendre parler de la Révolution !... Mais l'établissement de la liberté, les victoires de nos armées, le châtiement des tyrans sont des événements qui étonneront la postérité la plus reculée ? Comment n'en pourrions-nous pas être frappés ?... Quoi ! la secte du sans-culotte Jésus a duré près de dix-huit siècles, et le culte de la Liberté serait aboli après quatre ans à peine d'existence !

Mais Jean Blaise, d'un air de supériorité :

— Vous êtes dans le rêve ; moi, je suis dans la vie. Croyez-moi, mon ami, la Révolution ennueie : elle dure trop. Cinq ans d'enthousiasme, cinq ans d'embrasades, de massacres, de discours, de Marseillaise, de tocsins, d'aristocrates à la lanterne, de têtes portées sur des piques, de femmes à cheval sur des canons, d'arbres de la Liberté coiffés du bonnet rouge, de jeunes filles et de vieillards traînés en robes blanches dans des chars de fleurs ; d'emprisonnements, de guillotine, de rationnements, d'affiches, de cocardes, de panaches, de sabres, de carmagnoles, c'est long ! Et puis l'on commence à n'y plus rien comprendre. Nous en avons trop vu, de ces grands citoyens que vous n'avez conduits au Capitole que pour les précipiter ensuite de la Roche Tarpéienne, Necker, Mirabeau, La Fayette, Bailly, Pé-

tion, Manuel, et tant d'autres. Qui nous dit que vous ne préparez pas le même sort à vos nouveaux héros ?... On ne sait plus.

— Nommez-les, citoyen Blaise, nommez-les, ces héros que nous nous préparons à sacrifier ! dit Gamelin, d'un ton qui rappela le marchand d'estampes à la prudence.

— Je suis républicain et patriote, répliqua-t-il, la main sur son cœur. Je suis aussi républicain que vous, je suis aussi patriote que vous, citoyen Évariste Gamelin. Je ne soupçonne pas votre civisme et ne vous accuse nullement de versatilité. Mais sachez que mon civisme et mon dévouement à la chose publique sont attestés par des actes nombreux. Mes principes, les voici : Je donne ma confiance à tout individu capable de servir la nation. Devant les hommes que la voix publique désigne au périlleux honneur du pouvoir législatif, comme Marat, comme Robespierre, je m'incline ; je suis prêt à les aider dans la mesure de mes faibles moyens et à leur apporter l'humble concours d'un bon citoyen. Les comités peuvent témoigner de mon zèle et de mon dévouement. En société avec de vrais patriotes, j'ai fourni de l'avoine et du fourrage à notre brave cavalerie, des souliers à nos soldats. Aujourd'hui même, je fais envoyer de Vernon

soixante bœufs à l'armée du Midi, à travers un pays infesté de brigands et battu par les émissaires de Pitt et de Condé. Je ne parle pas ; j'agis.

Gamelin remit tranquillement ses aquarelles dans son carton, dont il noua les cordons et qu'il passa sous son bras.

— C'est une étrange contradiction, dit-il, les dents serrées, que d'aider nos soldats à porter à travers le monde cette liberté qu'on trahit dans ses foyers en semant le trouble et l'inquiétude dans l'âme de ses défenseurs... Salut, citoyen Blaise.

Avant de s'engager dans la ruelle qui longe l'Oratoire, Gamelin, le cœur gros d'amour et de colère, se retourna pour donner un regard aux orilliers rouges fleuris sur le rebord d'une fenêtre.

Il ne désespérait point du salut de la patrie. Aux propos inciviques de Jean Blaise il opposait sa foi révolutionnaire. Encore lui fallait-il reconnaître que ce marchand ne prétendait pas sans quelque apparence de raison que désormais le peuple de Paris se désintéressait des événements. Hélas ! il n'était que trop certain qu'à l'enthousiasme de la première heure succédait l'indifférence générale, et qu'on ne reverrait plus les grandes foules unanimes de Quatre-vingt-neuf, qu'on ne reverrait plus les millions d'âmes harmonieuses qui se pressaient en Quatre-vingt-dix autour de l'autel des fédérés. Eh bien ! les bons citoyens redoubleraient de zèle et d'audace, surveilleraient le peuple assoupi, en lui donnant le choix de la liberté ou de la mort.

Ainsi songeait Gamelin, et la pensée d'Élodie soutenait son courage.

Arrivé aux quais, il vit le soleil descendre à l'horizon sous des nuées pesantes, semblables à des montagnes de lave incandescente ; les toits de la ville baignaient dans une lumière d'or ; les vitres des fenêtres jetaient des éclairs. Et Gamelin imaginait des Titans forgeant, avec les débris ardents des vieux mondes, Dicé, la cité d'airain.

N'ayant pas un morceau de pain pour sa mère ni pour lui, il rêvait de s'asseoir à la table sans bouts qui convierait l'univers et où prendrait place l'humanité régénérée. En attendant, il se persuadait que la patrie, en bonne mère, nourrirait son enfant fidèle. Se roidissant contre les dédains du marchand d'estampes, il s'excitait à croire que son idée d'un jeu de cartes révolutionnaire était nouvelle et bonne et qu'avec ses aquarelles bien réussies il tenait une fortune sous son bras. « Desmahis les gravera, pensait-il. Nous éditerons nous-mêmes le nouveau jeu patriotique et nous sommes sûrs d'en vendre dix mille, à vingt sols chaque, en un mois. »

Et, dans son impatience de réaliser ce projet, il se dirigea à grands pas sur le quai de la Ferraille, où logeait Desmahis, au-dessus du vitrier.

On entra par la boutique. La vitrière avertit Gamelin que le citoyen Desmahis n'était pas chez lui, ce qui ne pouvait beaucoup surprendre le peintre, qui savait que son ami était d'humeur vagabonde et dissipée, et qui s'étonnait qu'on pût graver autant et si bien qu'il le faisait avec aussi peu d'assiduité. Gamelin résolut de l'attendre, un moment. La femme du vitrier lui offrit un siège. Elle était morose et se plaignait des affaires qui allaient mal, quoiqu'on eût dit que la Révolution, en cassant les carreaux, enrichissait les vitriers.

(A suivre)

Recettes

Gâteau aux fraises

Ingrédients :

1 tasse d'huile végétale
 2 tasses de sucre
 1 ½ tasse de fraises tranchées (+ pour servir)
 3 œufs
 Le jus de ½ citron
 1 c. à thé d'essence de vanille
 ½ tasse de lait
 3 tasses de farine tout usage
 1 c. à thé de poudre à pâte
 ½ c. à thé de bicarbonate de soude
 ¼ c. à thé de sel
 Quelques gouttes de colorant alimentaire rouge (optionnel)
 Glaçage (optionnel)

Préparation :

Préchauffer le four à 350°F. Vaporiser d'enduit à cuisson un moule rectangulaire de 9 x 13 pouces. Réserver.

Dans un grand bol, déposer l'huile végétale, le sucre, les fraises, les œufs, le jus de citron et l'essence de vanille. Broyer le tout au pied mélangeur afin de réduire les fraises en purée et de combiner les ingrédients. Ajouter le lait et mélanger à nouveau.

Ajouter la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate de soude et le sel. Mélanger à l'aide d'une spatule en caoutchouc jusqu'à ce que tous les ingrédients soient bien combinés. Ajouter le colorant alimentaire (optionnel) et mélanger à nouveau jusqu'à l'obtention de la teinte désirée.

Verser le mélange dans le moule préparé et enfourner de 32 à 35 minutes, ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser refroidir complètement sur une grille avant de glacer (optionnel). Décorer avec des fraises supplémentaires, si désiré.



Recettes

Quiche aux crevettes

Ingrédients

Pour la pâte:
 250 gr farine
 120 gr de beurre en morceaux
 1 jaune d'œuf
 1/2 c. à café de sucre
 1 c. à café de persil séché
 1/4 c. à café de cumin
 1/2 c. à café de sel
 50 ml d'eau froide + ou – selon le besoin
 Pour la farce:
 200 gr de crevettes surgelées
 4 œufs
 40 cl crème fraîche liquide
 1 c. à café de persil
 1/2 c. à café de curry
 1/4 c. à café de gingembre
 1/4 c. à café de cumin
 Sel poivre
 20 gr de gruyère rapé

Préparation :

Préparez la pâte:
 Dans le bol du blinder, mettre la farine et le beurre en morceaux, mixez

Ajoutez le jaune d'œuf, le sucre, le sel, le persil et le cumin, mixez encore

Ajoutez l'eau en petite quantité et mixez, jusqu'à ce que la pâte forme une boule (allez-y doucement avec l'eau)

Couvrez la boule de pâte avec du film alimentaire, et laissez au frigo pendant 30 minutes

Étalez la pâte, et foncez un moule à quiche couvert d'un papier de cuisson, piquez à l'aide d'une fourchette, ou alors des moules individuelles.

Cuisez la pâte à blanc pour 10 à 12 minutes

Pour la farce:

Faites revenir les crevettes dans un peu d'huile, pour bien cuire selon votre goût.

Mélangez dans un saladier les œufs, la crème fraîche, le persil, le gruyère rapé et les épices. Salez et poivrez.

Couvrez les fonds de tarte de crevettes, versez par dessus le mélange d'œufs

Enfournez pour presque 20 à 30 minutes dans un four préchauffé à 180 °C

“The mother of all lies” d'Asmaa Al-Moudair au Festival du film arabe de Malmö

Le long métrage marocain "The mother of all lies" de la réalisatrice Asmaa Al-Moudair est en compétition à la 14^{ème} édition du Festival du film arabe de Malmö (MAFF) en Suède, prévue du 22 au 28 avril prochain, indique-t-on auprès des organisateurs.

La compétition officielle des longs métrages comprend 12 films, dont "The mother of all lies", alors que la compétition des courts métrages comprend 14 films sur un total de 26 films produits par 13 pays arabes dans le cadre de partenariats avec dix pays étrangers.

Cette édition connaîtra la participation des longs métrages "Goodbye Julia" de Mohamed Kordofani (Soudan, Suède, Allemagne, Arabie Saoudite, France, Egypte), "Le fardeau" d'Amr Gamal (Yémen, Soudan, Arabie Saoudite), "Derrière les montagnes" de Mohamed Ben Attia (Tunisie, France, Belgique, Italie, Arabie Saoudite, Qatar), "Un garçon si Dieu le veut" d'Amjad Al Rasheed (Jordanie, Arabie Saoudite, Egypte, France, Qatar), "Coursier de nuit" d'Ali Kalthami (Arabie Saoudite) et "Le professeur" de Farah Nabulsi (Royaume-Uni, Palestine, Qatar).

Participent également à cette édition les longs métrages "Un nez et trois yeux" d'Amir Ramses (Egypte), "Messi de Bagdad" de Sahim Omar Khalifa (Belgique, Irak), "Quatre filles" de Kauther Ben Hania (Tunisie, France, Allemagne, Arabie Saoudite), "Sous le ciel de Damas" de



Heba Khalid, Talal Derki et Ali Wajih (Danemark, Allemagne, USA, Syrie), "Bye Bye Tibériade" de Lina Soualem (France, Belgique, Qatar, Palestine)".

Le festival vise, comme d'habitude, à attirer les meilleures et nouvelles productions du cinéma arabe", a déclaré Mohamed Keblawi, fondateur et consultant artistique et commercial du MAFF, assurant que la majorité des films sont des coproductions entre plusieurs pays.

"The Mother of Lies" raconte l'histoire réaliste de la réalisatrice Asmaa, qui se rend chez ses parents à Casablanca pour les aider à démé-

nager dans une autre maison. Alors qu'elle commence à trier toutes les affaires de son enfance, elle trouve une photo qui deviendra le point de départ d'une enquête dans laquelle la réalisatrice s'interroge sur tous les petits mensonges que raconte sa famille et, petit à petit, elle explore les souvenirs de son quartier et de son pays.

"The mother of all lies" a remporté de nombreux prix internationaux prestigieux, dont le prix Etoile d'or au 20^e Festival international du film de Marrakech et le Prix de la meilleure réalisation au Festival de Cannes dans la catégorie Un Certain

Regard.

Le Festival du film arabe de Malmö, considéré depuis 2011 comme l'une des plateformes les plus importantes du cinéma arabe en Europe, vise à promouvoir la diversité et la tolérance à travers le septième art en reliant les pays nordiques et le monde arabe.

Le festival vise également à stimuler les opportunités de coopération, de coproduction et de distribution, en réunissant producteurs, fonds de soutien et distributeurs de films lors de séminaires, d'ateliers et de débats.

Nuits du Ramadan

Nabyla Maan en concert à Oujda



La chanteuse marocaine Nabyla Maan a donné jeudi au Théâtre Mohammed VI à Oujda un concert haut en couleur dans le cadre de la 18^{ème} édition des "Nuits du Ramadan", organisée à l'initiative de l'Institut français au Maroc.

Lors de ce concert organisé en partenariat notamment avec l'Agence de Développement de l'Oriental et la Direction régionale de la culture, l'artiste marocaine a interprété un florilège de morceaux de son répertoire de musique traditionnelle marocaine, axés sur l'art du malhoun, de la musique arabo-andalouse, du Tarab de Grenade et du jazz.

L'artiste à la voix forte mélodieuse a enchanté le public, le temps d'une soirée ramadanesque, en l'emportant dans un voyage musical sublime au cœur du patrimoine marocain authentique et intemporel.

Lancée en 2007, la manifestation les "Nuits du Ramadan", initiée par l'Institut français du Maroc, met en avant la musique marocaine et française, à travers la création d'un espace propice aux échanges culturels et artistiques, la diffusion et le renforce-

ment des valeurs universelles de tolérance, de dialogue et de coexistence qui caractérisent la musique du monde.

Dans une déclaration à la MAP, Nabyla Maan a exprimé son immense bonheur de se produire à Oujda pour rencontrer son public, qui a merveilleusement interagi avec elle, tout en exprimant son souhait de revenir à nouveau à la ville millénaire et de gratifier ses fans de ses sublimes chansons.

De son côté, le responsable de la communication à l'Institut français d'Oujda, Nabil Hilali, a indiqué qu'il s'agit du 2^{ème} concert de l'icône de la musique traditionnelle arabo-andalouse au Maroc, dans le cadre de sa tournée dans les villes marocaines dans le cadre de la 18^{ème} édition des "Nuits du Ramadan".

La manifestation "Les Nuits du Ramadan", qui a débuté le 19 mars et se poursuivra jusqu'au 3 avril prochain, est placée sous le signe "Jouons ensemble sur une seule corde", au cours de laquelle l'artiste Nabyla Maan effectuera une tournée artistique dans nombre de villes marocaines qui abritent des antennes du réseau de l'Institut français au Maroc.

Le célèbre pianiste italien Maurizio Pollini s'éteint à l'âge de 82 ans

Le célèbre pianiste italien Maurizio Pollini, référence mondiale de la vie artistique depuis plus de cinquante

ans, s'est éteint samedi à Milan à l'âge de 82 ans, a annoncé la salle d'opéra La Scala. "Pollini était considéré comme un

virtuose doté d'une puissance unique, dont la technique inégalée et la volonté d'interprétation ont révolutionné la perception de célèbres compositeurs comme Chopin, Debussy et Beethoven, poussant le public à une réflexion profonde", a indiqué la prestigieuse salle d'opéra milanaise dans un communiqué.

Le communiqué ne précise pas la cause du décès, mais le célèbre pianiste avait été contraint d'annuler un concert au Festival de Salzbourg en 2022 en raison de problèmes cardiaques.

Né à Milan le 5 janvier 1942 dans une famille d'artistes, avec un père violoniste et architecte et une mère chanteuse et pianiste, Pollini fait en mars 1960 une entrée spectaculaire dans le monde de la musique classique, en remportant à 18 ans le prestigieux concours international Chopin de Varsovie et en étant le plus jeune engagé parmi 89 concurrents.

Pollini fait sa première tournée américaine en 1968, enchaînant dans les années 70, 80 et 90 les enregistrements avec la prestigieuse Deutsche Grammophon, les concerts et les tournées.

Réputé depuis sa jeunesse comme "pianiste chopinien", Pollini a réussi à se faire une réputation à la maturité avec Ludwig van Beethoven, Robert Schumann et Franz Schubert, attirant l'admiration des critiques avec Johannes Brahms.



Bouillon de culture Parution



Le chercheur Mohamed Kamal vient de publier un nouvel ouvrage intitulé: "La Résistance des tribus d'Aït Atta et Aït Yafelman au colonialisme français 1889-1936" aux éditions du Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération. Cet ouvrage ambitionne de contribuer à la valorisation des rôles clés joués par les tribus d'Aït Atta et Aït Yafelman dans la lutte contre le colonialisme français au 20ème siècle, et d'approfondir la recherche et l'analyse des procédés mis en place par ces tribus face à l'invasion française, indique le Haut-Commissariat dans la préface du livre.

La première partie de cet ouvrage traite de la topographie et des limites territoriales des deux confédérations tribales, des circonstances de leur apparition et de leurs relations avec leur environnement tribal, de la vie économique dans leur espace géographique, et de leur relation avec le Makhzen central.

La deuxième partie est consacrée à la situation générale dans le Sud-Est marocain avant et après le colonialisme français, au rôle du Moujahid Mohamed Ben Larbi Derkaoui dans l'encadrement des tribus du Sud-Est dans la lutte contre l'expansion française, ainsi qu'aux stratégies et plans militaires utilisés par la France pour préparer l'invasion des oasis du Sud-Est et la soumission du Tafilalet.

La troisième partie porte sur les phases finales de la soumission des tribus du Sud-Est marocain, à travers l'examen des différentes expéditions militaires françaises dans les oasis et l'Atlas central, ainsi que dans les versants Sud-Est du Jbel Saghro lors de la bataille de Bougafer en 1933, la soumission des résistants d'Aït Merghad, Aït Hdidou et Aït Yahya au Haut-Atlas Oriental durant l'été 1933, la résistance de Zaid Ouhamd, les répercussions de la guerre sur les tribus d'Aït Atta et Aït Yafelman au niveau démographique et les changements politiques et sociaux qu'ont connus les deux confédérations.

En publiant cet ouvrage, le Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération réaffirme son engagement à honorer "sa mission au service de l'Histoire et de la culture mémorielle nationale".

Tétouan célèbre la Journée mondiale de la poésie

La ville de Tétouan célèbre, du 25 mars au 5 avril, la Journée mondiale de la poésie, à travers une série d'activités culturelles riches et variées, à l'initiative de la Maison de la poésie.

Au programme de cet événement figure l'organisation de la 2ème édition des "Nuits de Ramadan" qui débutera, le 25 mars à 21h30 à l'École nationale des métiers et arts nationaux, avec une soirée haute en couleur mettant en vedette les poètes Abdellatif Chahboun, Latifa Ouazzani Taybi et Othmane Hichou. En outre, des poètes et poétesses marocains ainsi que des chanteurs participeront à cet événement, qui sera marqué également par la signature de nouvelles publications littéraires, a indiqué la Maison de la poésie de Tétouan dans un communiqué.

Cette soirée poétique sera agrémentée d'un spectacle artistique présenté par le groupe "Souhbat Al Falah", dirigé par Amina El Idrissi, incluant des chants spirituels. De plus, le message de la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, à l'occasion de la Journée mondiale de la poésie, sera lu lors de cette soirée artistique. Dans son message, Mme Azoulay souligne que la poésie a la propension unique de faire percevoir différemment le monde qui nous entoure.

"En cette Journée mondiale de la poésie, l'UNESCO célèbre ce pouvoir de mettre en question les certitudes pour demeurer ouvert à l'autre, pour accueillir le monde dans la pluralité de ses composantes, autant de fondements indispensables à la construc-

tion de sociétés de paix", a-t-elle dit.

"La Journée mondiale de la poésie est ainsi cette opportunité offerte à chacune et à chacun de s'installer au cœur vivant de soi-même et du monde", a ajouté la responsable onusienne.



Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

JEU & LOISIRS

PUDEUR EXCESSIVE	FORMULAIRE TRAGÉDIE	GRAND D'ANGLE TERRE	FORME D'AVOIR ANARCHO	LE MÊME VILLE DU NIGERIA	AVIATEUR FRANÇAIS	STÉRILET GARÇON
COUVERT DE DUNES		MIS HORS DE CAUSE	DE BAS EN HAUT NOUVEAU	SLAVE CADRE		
POSSESSIF		BOXON				DÉMASQUÉ
LETTRES DE TIMOR		ARTICLE		PIGE	MÉLODIE	
		GRAND BOA BÉNIGNE				
FOND DE SOCIÉTÉ	BALAI		LAC DU SOUDAN HERSE		MACHIN À COUDRE	ÂGE
LÉGAT BERGE				COLÈRE PARTIE DU COSMOS		
	UNITÉS DE RÉSTANCE			LEVANT	EN QUATRE SECRET	
MESURE DE L'ACUITÉ AUDITIVE						
FÊTU	EN LISTE FIN DE VERBE			FUN DIFFICULTÉ		FIN DE VERBE
			DÉS POTRON-MINET		PERSONNE SOTTE	
ÂGE			FORME D'ÊTRE	MANIER		

Solution mots flechés d'hier

MOULIN	MAISON	A	PRETTE	PRÊTRE	POUR LE FEU	B	PÉCHEUR	BOISSON	TERME LIT ÉRASE	M
R	I	G	O	L	LA MAISON BLANCHE	I	G	L	O	O
SOMMETS DU NIGER	N	I	C	O	UPPER	R	I	E	C	U
PIRE	F	L	U	T	EN PRÉSENCE REPT	R	I	E	G	R
N	E	E	I	A	RECOIN	D	E	M	O	D
FINISSE EN HOMME ANCIEN	R	A	N	S	FIN DE VERBE	E	R	L		
L	I	E	S	T	CAUSE DE CHAQUE	VILLE CITE	CA			
ARTISTE FERRAIS	E	L	F	L	E	A	U	R	N	
LETTRES DE SUISSE	U	A	M	I	N	E	R	V	E	
O	R	N	E	T	DE BAS EN HAUT ENCHAÎNÉ	E	N	D		
PIRE FRANÇAISE	C	A	L	F	E	U	T	R	E	E
S	U	E	S	E	VILLE DE COINCE DE SUISSE	M	A	S	A	N
INSTRUMENT MUSICAL	N	E	D	R	U	E	F	O	U	I

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouathy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzarif

Service technique
Khadija Sbi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halati
Mariama Farki
Elkandoussi Elmarid

Révision
Abdelkacim Warrach

Secrétariat
Aesma Tabaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Labyoune)
Abdelali Khallad (Tissousin)

Collaborateurs
Chouab Sahouan
Khali Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 62.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouza El Youssefi
Loubna Baghdad
Latifa Mounib
Ikla Ait Dohman
Sihem Zater
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Éditions Maghébines

Distribution
SAPRESB
Dossier DE PRESSE
130/64

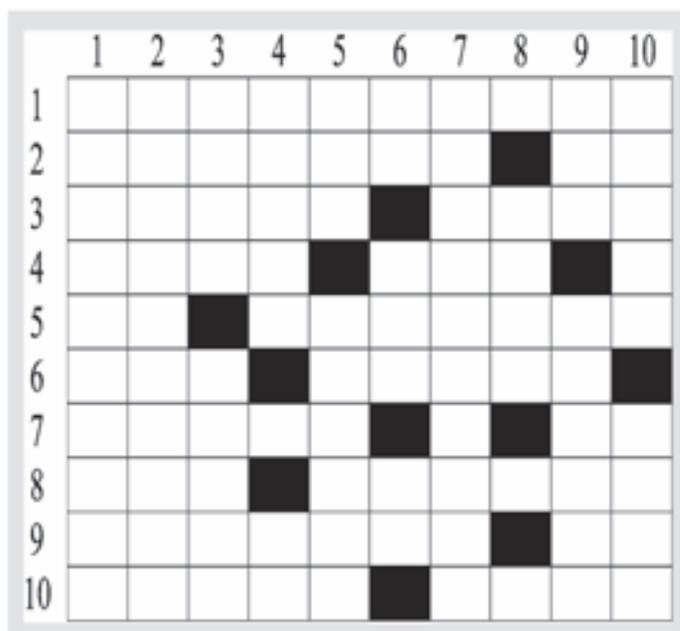
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojg.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Art de Socrate
 2- Pubsérisés - Police des boys
 3- État d'Aïe - Se dévils
 4- Amour de lièvre - Choisi
 5- Aluminions - Doctes
 6- Pansie français - Construite
 7- Ville ville de Carie - Hollande automobile
 8- En dedans - Va entre pas et galop
 9- Contraction - En les
 10- Elan - Fiable

VERTICALEMENT

- 1- Elle le plus mauvaise lorsqu'elle est gratuite
 2- Out de la clientèle
 3- Dans l'œil - Possessif
 4- Politique portugais - Direction
 5- Plus neuf - Absent
 6- Règle - L'ami d'Adolf - En prose
 7- Stoppages de courant
 8- Sévi
 9- Centrale marocaine - Essayer
 10- Densé - Victime d'injustice

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	3		1				5	2
	2		6		7		4	
8			2				1	
4	6		7				5	
3		9	8		6	4		7
7			1				6	8
1			9					3
2		3	8				7	
9	8			4			1	

Difficile

	5	3	1					7
1			8					
		7		6	2			1
					3	6		
	9	2				4	3	
		6	9					
	6		2	8		7		
					7			3
4				3	6		5	

Moyen

		6	1	5				
		2			3	4	6	
	7	1		9	6			
	2					5		
	6			2			9	
		9					2	
			3	8		1	5	
	1	7	2			6		
				6	1	8		

Expert

2			4					
		4		5				
7		5			9			
	8			2			3	
		1	9	3	7	5		
	5			1			6	
			3			7	2	
				8		6		
					6			4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
 Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
 la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	8	2	4	6	3	5	1	9
5	3	1	8	2	9	4	7	6
9	4	6	1	7	5	3	8	2
6	2	3	7	5	1	9	4	8
4	7	5	2	9	8	6	3	1
1	9	8	6	3	4	2	5	7
2	5	4	9	1	7	8	6	3
3	1	9	5	8	6	7	2	4
8	6	7	3	4	2	1	9	5

Difficile

2	6	3	9	4	1	5	7	8
5	4	7	3	8	2	6	1	9
1	8	9	7	5	6	3	2	4
9	2	1	5	7	3	8	4	6
6	3	5	4	2	8	7	9	1
4	7	8	6	1	9	2	5	3
3	1	6	2	9	7	4	8	5
7	9	4	8	3	5	1	6	2
8	5	2	1	6	4	9	3	7

Moyen

5	4	9	3	1	2	8	7	6
2	3	7	6	8	9	1	4	5
6	1	8	5	4	7	2	3	9
7	8	3	4	6	5	9	1	2
4	6	1	9	2	3	7	5	8
9	2	5	8	7	1	4	6	3
3	9	4	7	5	8	6	2	1
1	5	6	2	9	4	3	8	7
8	7	2	1	3	6	5	9	4

Expert

1	5	2	8	9	6	3	7	4
9	3	8	4	1	7	5	6	2
6	7	4	5	2	3	9	1	8
8	1	6	7	5	2	4	3	9
7	9	5	3	4	1	8	2	6
4	2	3	6	8	9	1	5	7
2	4	1	9	7	5	6	8	3
5	6	9	2	3	8	7	4	1
3	8	7	1	6	4	2	9	5

La biodiversité permet à la forêt de mieux résister au changement climatique

Une plus grande biodiversité permet aux forêts de mieux résister aux effets du changement climatique et de continuer à assurer les mêmes services, à commencer par le recyclage du carbone et de nutriments, selon deux études publiées lundi.

"Quand il y a plus de biodiversité, on peut maintenir un même fonctionnement de l'écosystème malgré des conditions climatiques plus extrêmes. En favorisant une plus forte biodiversité, on peut atténuer les conséquences du changement climatique", résume à l'AFP Stephan Hättenschwiler, directeur de recherche au CNRS, qui a participé aux deux études.

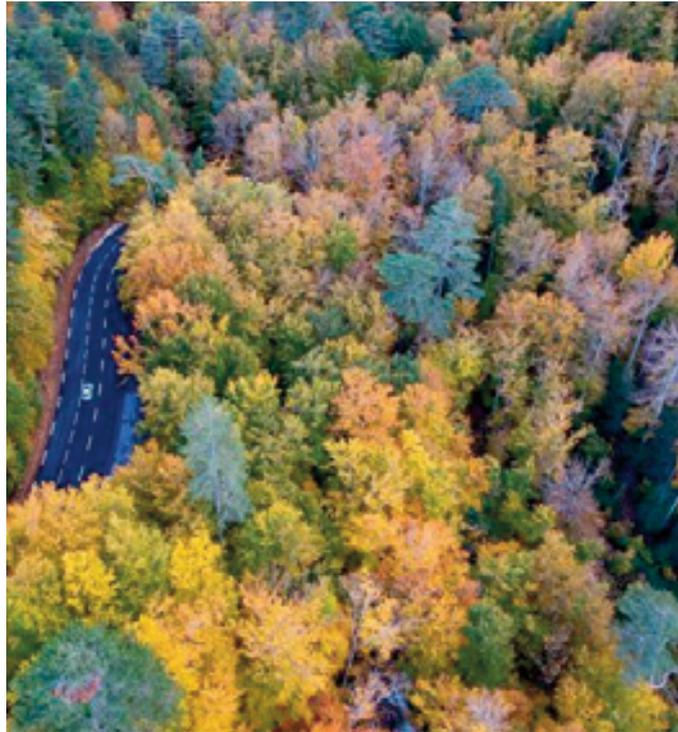
La première, publiée dans la revue *Global Change Biology* par des chercheurs basés en Allemagne et en France, montre par voie de modélisation que la diversité végétale d'une forêt ou d'une prairie la protège des extrêmes de température, favorisant ainsi les processus écosystémiques telle que la décomposition.

Le sol peut donc notamment continuer à jouer son rôle de puits de carbone.

La décomposition des parties mortes des plantes, telles que les feuilles qui tombent à l'automne, constitue en effet "le carburant" des cycles du carbone et de l'azote, un processus indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes et au stockage naturel du carbone dans les sols.

La seconde étude, publiée dans la revue *PNAS* par des scientifiques basés en Chine et en France, est pour sa part expérimentale.

Ils ont observé les effets de différents mé-



langes de feuilles mortes et d'organismes décomposeurs dans différents types de forêts, soumis à des conditions de sécheresse. Celle-ci a normalement tendance à ralentir la décomposition.

Mais l'étude a montré que "la biodiversité a le potentiel de compenser les effets négatifs de la sécheresse", souligne Stephan Hättenschwiler.

Le processus normal de décomposition et de recyclage des éléments a en effet pu être maintenu en augmentant la diversité des plantes et la complexité des communautés de décomposeurs (insectes, mille-pattes, acariens, etc.) malgré un impact négatif de la sécheresse.

"Ces découvertes suggèrent que favoriser la biodiversité représente un levier important pour maintenir des fonctions essentielles des écosystèmes avec le changement climatique actuel", concluent les auteurs dans l'étude.

"Au lieu de favoriser des monocultures, il faut faire tout pour que nos forêts soient plus diverses", ajoute Stephan Hättenschwiler. "Ce serait une erreur d'aller vite et planter des monocultures pour augmenter le stockage du carbone sur une surface importante", ajoute-t-il.

En France, les puits de carbone forestier fonctionnent moins bien qu'anticipé. L'Etat a décidé de planter le milliard d'arbres d'essences diversifiées adaptées au climat futur sur une décennie.

Blagues

Qu'est-ce que la luciole a dit à sa meilleure amie?

«Tu es si brillante!»

+++++

Qu'est-ce qui fait une chute, sans jamais toucher le sol?

La température.

+++++

Pourquoi a-t-elle jeté son réveil par la fenêtre?

Pour voir à quel point le temps passe vite.

+++++

Comment appelle-t-on une vache qui joue du saxophone?

Une meun-sicienne.

Pourquoi le melon a-t-il sauté dans le lac?

Pour devenir un melon d'eau.

+++++

Pourquoi un professeur porte-t-il ses lunettes de soleil en classe?

Parce que ses élèves sont trop brillants!

Citations

Il paraît que les efforts sont payants ! J'avais déjà du mal à en faire !

Coluche

Mesdames, un conseil. Si vous cherchez un homme beau, riche et intelligent... prenez-en trois !

Pierre Dac

La grippe, ça dure huit jours si on la soigne et une semaine si on ne fait rien.

Raymond Devos

Etre raisonnable en toutes circonstances ? Il faudrait être fou...

Louis De Funès

Les psychiatres, c'est très efficace. Moi, avant, je pissais au lit, j'avais honte. Je suis allé voir un psychiatre, je suis guéri. Maintenant, je pisse au lit, mais j'en suis fier.

Coluche

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS RECTIF

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°04/2024/AREPO publiés au journal : Libération N°10163 en date du 08/03/2024 en langue française a été rectifié comme suit :

Objet de modification	Publication initiale	Publication modifiée
Date d'ouverture des plis	02/04/2024 à 09h	17/04/2024 à 09h
Caution provisoire	4000.00 DHS	10 000.00 DHS
Catégorie	3	2

N° 1606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental Sis au Boulevard Derfaoui N°34 (Ex Siège Banque Populaire) - Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offres N°	Objet	Caution provisoire (000 TTC)	Estimation de l'Administration (00 000 TTC)	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Place justifiative à fournir
2024/AREPO National	L'étude d'alimentation en eau potable des douars relevant de la Région de l'Oriental (Province de Gueliz).	32 000.00	1 441 600.00	17/04/2024 à 10h00	L'article 5.6.7 et 11 du règlement de consultation
2024/AREPO National	La réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction, aménagement et réhabilitation des souks relevant de la Province de Tazaout : - Souk de Tazaout - Souk de Sidi Lahcen - Souk d'El Aïoun Sidi Melouk	15 000.00	771 480.00	17/04/2024 à 11h	L'article 5.7 et 11 du règlement de consultation
2024/AREPO National	La réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'aménagement et de construction des souks relevant de la Région de l'Oriental (Préfecture d'Oujda Angad) - Souk Naïma - Souk sidi moussa Lambaya	7 000.00	463 920.00	17/04/2024 à 12h	L'article 5.7 et 11 du règlement de consultation

- Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie des Finances n°1692-23 du 4 HJIA 1444 (23 JUN 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics :
 - Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 du décret n°2-22-431 du 15 Chabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
 - Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Pour les concurrents installés au Maroc :**
 - Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification comme suit :

APPEL D'OFFRES N°	ACTIVITE	QUALIFICATIONS	CATEGORIE
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

APPEL D'OFFRES N°	ACTIVITE	QUALIFICATIONS	CATEGORIE
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	
2024/AREPO	CQ	CQ 1	2
		CQ 9	

N° 1606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental Sis au Boulevard Derfaoui N°34 (Ex Siège Banque Populaire) - Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offres N°	Objet	Caution provisoire (000 TTC)	Estimation de l'Administration (00 000 TTC)	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Place justifiative à fournir
2024/AREPO National	LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE POLY-CULTUREL A SIFRE PROVINCE DE BERKANE.	4 000.00	219 040.00	16/04/2024 à 10h00	L'article 5.7 et 11 du règlement de consultation
2024/AREPO National	LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE CULTUREL DE LAAYOUNE RELEVANT DE LA PROVINCE DE TAZAOUT ET L'AMENAGEMENT ET LA REHABILITATION DE DIBELBOUCHE.	4 000.00	207 140.00	16/04/2024 à 10h00	L'article 5.7 et 11 du règlement de consultation
2024/AREPO National	LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE CULTUREL DE LAAYOUNE RELEVANT DE LA PROVINCE DE TAZAOUT ET L'AMENAGEMENT ET LA REHABILITATION DE DIBELBOUCHE.	4 000.00	207 140.00	16/04/2024 à 12h00	L'article 5.7 et 11 du règlement de consultation

- Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie des Finances n°1692-23 du 4 HJIA 1444 (23 JUN 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics :
 - Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 du décret n°2-22-431 du 15 Chabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
 - Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Pour les concurrents installés au Maroc :**
 - Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification comme suit :

APPEL D'OFFRES N°	ACTIVITE	QUALIFICATIONS	CATEGORIE
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	
2024/AREPO	CQ	CQ 1	3
		CQ 9	

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N° 1603/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental Sis au Boulevard Derfaoui N°34 (Ex Siège Banque Populaire) - Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offres N°	Objet	Caution provisoire (000 TTC)	Estimation de l'Administration (00 000 TTC)	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Place justifiative à fournir
2024/AREPO (International)	Travaux d'aménagement et d'extension du souk d'El Aïoun Sidi Melouk - Province de Tazaout	200 000.00	10 122 440.00	16/04/2024 à 10h00	L'article 1. A et 9 du règlement de consultation
2024/AREPO (National)	Travaux d'aménagement et réhabilitation de la maison des Jeunes Dakhla - Province Tazaout	120 000.00	4 454 450.00	16/04/2024 à 10h00	L'article 1. A et 9 du règlement de consultation
2024/AREPO (International)	Travaux de réhabilitation et construction du souk hydro-matériel de Boussane relevant de la province de Fiqiq	220 000.00	12 195 576.25	16/04/2024 à 12h00	L'article 1. A et 9 du règlement de consultation

- Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie des Finances n°1692-23 du 4 HJIA 1444 (23 JUN 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics :
 - Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 du décret n°2-22-431 du 15 Chabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
 - Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Pour les concurrents installés au Maroc :**
 - Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification comme suit :

APPEL D'OFFRES N°	SECTEUR	QUALIFICATIONS	CLASSE
2024/AREPO	A	A2	2
2024/AREPO	A	A3	3
2024/AREPO	A	A2	2

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N° 1604/PA

Etude de Maître Khalil MOUTTAHID
Notaire à Oujda
-CAFE SOLIDAIRE-
Siège Social: Oujda,
Hay Al Qods Imm n°18
Bd Ennakhil.
Publicité d'Un Acte
de Gérance Libre

Aux termes d'un acte de gérance libre authentique reçu par Maître Khalil MOUTTAHID, Notaire à Oujda, en date du 15 et 20/02/2024, enregistré à Oujda le 22/02/2024 OR 4700 RE 5161, Mme Maria MEDJOUNI a donné en gérance libre, au profit Mr Hamid EL MRABET et Mr Mouchine CHETOUANI, la totalité d'un Fonds de commerce dénommée -CAFE SOLIDAIRE- à usage d'un CAFETIER sise Oujda Hay Al Qods Imm n°18 Bd Ennakhil inscrit au tribunal du commerce d'Oujda au nom de Mme Maria MEDJOUNI sous le numéro 67720, comprenant:
-L'enseigne et le nom commercial sous lequel il est exploité;
-La clientèle et l'achalandage y attachés.
Pour une durée de TROIS (03) ANS renouvelable à la demande des deux parties et qui commencera à courir à compter du 1er/02/2024.

N° 1364/PA

MAROPLA SARL

I) Aux termes d'une décision collective des associés datée du 16/01/2024 de la société MAROPLA SARL, au capital social de 100.000,00 DHS dont le siège social est au 46, BOULEVARD ZERKOUNI, 2EME ETAGE, APPT N°6, CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1°) la clôture définitive de la liquidation de la société.
2°) Le quitus définitif et sans réserve au liquidateur.
3°) la radiation de la société du registre de commerce.

II) Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/03/2024 sous le N° 910465

LE LIQUIDATEUR

N° 1608/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE
DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 08/2024/DGM

Le 17/04/2024 à 10h il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 08/2024/DGM du 17/04/2024, pour la fourniture, installation et mise en service d'une chaîne

d'étalonnage des pyrromètres et pyrhéliomètres en deux (02) lots (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani).

Lot N°01 : Fourniture, installation et mise en service d'un système d'étalonnage automatique des pyrromètres.
Lot N°02 : Fourniture, installation et mise en service d'un système d'étalonnage automatique des pyrhéliomètres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

o Lot N°01 : Huit cent quarante-sept mille neuf cent vingt Dirhams TTC (847 920.00 Dirhams TTC).

o Lot N°02 : Un million cent cinquante-deux mille Dirhams TTC (1 152 000.00 Dirhams TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
o Lot N°01 : Quinze mille dirhams (15 000,00 dhs)
o Lot N°02 : Dix-huit mille dirhams (18 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus-notices techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux des services des marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.

N° 1609/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Aménagement du
Territoire National,
de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la
Politique de la Ville
Secrétariat Général
Direction provinciale de
l'Habitat et de la Politique
de la Ville-Ouarzazate
Avis d'appel d'offres
ouvert national
à majoration n° 01/2024
(En séance publique)

Le 16/04/2024 à 10:00 h (Dix heures) du matin, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction Provinciale de l'Habitat et de la Politique de la Ville à Ouarzazate à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national à majoration n°01/2024, en séance publique, relatif

aux Prestations d'Entretien et de Nettoyage du siège de la Direction Provinciale de l'Habitat et de la Politique de la Ville à Ouarzazate.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2300,00 DHS (Deux Mille trois cents Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 119.635,20 DHS TTC (Cent dix-neuf Mille Six Cent Trente-cinq Dirhams 20 centimes Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 du décret n° 2.22.431, relatif aux marchés publics.

Le retrait et le dépôt des plis et des offres des concurrents doivent être effectués, exclusivement, par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions des articles 6 et 41 de l'arrêté n° 1982-21 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de Consultations.

N° 1610/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
A MAJORATION N°
07/2024/SMG du
16/04/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le 16/04/2024 à 10 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de FORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international à majoration n°07/2024/SMG du 16/04/2024, pour les prestations de gardiennage et de Surveillance des bâtiments administratifs et autres sites de FORMVA du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Sept Million Cinq Cent Soixante Huit Mille Six Cent Quarante Dirhams toutes taxes comprises (7 568 640,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Cent Cinquante Mille Dirhams (150.000,00 DH) ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le 09/04/2024. Le rendez-vous est fixé à 10 heures au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation de l'appel offres.

N° 1611/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE
ET DES SPORTS
AREF GUELMIM OUED
NOUN
DIRECTION
PROVINCIALE
ASSA ZAG
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
SIMPLIFIE N° :
01/2024/EXP

Le 08 AVRIL 2024 A 10H00, Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation Nationale du préscolaire et des sports Guelmim Oued Noun sise à : RUE 19 MAI ASSA , l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 01/2024/EXP ayant pour objet :

LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES ELEVES DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AJOINT LAHNA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA ZAG L'AREF GUELMIM OUED NOUN.
Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Minimal :
En Chiffres :226688,00 DHS TTC.

En Lettres: Deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-huit Dirhams, et 00 Centimes TTC.

Maximal :
En Chiffres : 323840,00 DHS TTC.

En Lettres : Trois cent vingt-trois mille huit cent quarante

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 500,00 DH (Quatre Cent Cinquante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 1612/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
NATIONAL

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Le rendez-vous est fixé à 10 heures au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation de l'appel offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Le rendez-vous est fixé à 10 heures au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation de l'appel offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Le rendez-vous est fixé à 10 heures au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation de l'appel offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Le rendez-vous est fixé à 10 heures au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla.

N° Ber 04/2024
Le Vendredi 19 Avril 2024 à Dix heure (10h00), il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de renforcement de la RP6008 du PK 20+000 au PK 38+000 relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Soixante-onze Mille Deux Cent Douze Dirhams (271 212,00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents, ils doivent produire une Copie certifiée conforme à l'originale du Certificat de Qualification et de Classification des laboratoires BTP délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;

Qualifications : CQ-4 et CQ-7
Classe : 3

N° 1613/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE NDIQ FNIDEQ
LA COMMUNE DE MARTIL

Avis Rectificatif

Relatif à l'Appel d'Offres SIMPLIFIEE

Sur offres de prix N°02/2024 (Séance publique)

Le président de la commune de Martil informe le public et l'ensemble des concurrents qu'une modification est portée au niveau de l'appel d'offres simplifiée 02/2024 concernant

: ACHAT DES PESTICIDES ET INSECTICIDES A LA COMMUNE DE MARTIL

Cette rectification a été apportée au montant de caution provisoire 13000 au lieu de 15000

N° 1607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES.
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
N°: 03/2024/CZ
 Le Lundi 15 Avril 2024 à 10 heures , il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale n° : 03/2024/CZ ayant pour objet :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LYCEE DES SPORTIFS A LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de Zemamra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 - Le budget prévisionnel maximum , hors taxe pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Onze millions six cent soixante cinq mille Dirhams (11.665.000,00 DH)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-441 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 Soit envoyer, par courrier recom-

mandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra ;
 Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 Il est prévu une visite des lieux le : Mardi 09/04/2024 à 11 heures. (Point de rencontre siège de la commune)
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 1614/PA
 « VUE BIO » SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 29/12/2023, il a été constitué une sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet: NEGOCIANT
Siège social : 7 Ahmed Touki ETG 2 Appt. 10 - Casablanca
Capital social : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune : M. Hami Youssef 500 parts et M. Hami Chaouki 500 parts.
Gérance : M. Hami Youssef et M. Hami Chaouki sont nommés cogérants de la société pour une durée illimitée.
Année sociale : Du 01/01 au 31/12.
 Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 00905032 en date du 09/02/2024 et immatriculé sous le numéro 612999.
N° 1615/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
Avis Rectificatif et de Report d'Appel d'Offres Ouvert International N°05/2024

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres Ouvert International N° 05/2024 du 19 Mars 2024 à 11 H, relatif à :
Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement et de renforcement de la RN 7 du PK 289+060 au PK 308+736 (ex. RR203 du PK 142+147 au PK 161+823), Province de Taroudant.
 A subi les modifications suivantes :
 * L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.929.480,00 dhs (Un Million Neuf Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams, 00Cts)
 Au lieu de 1.821.480,00 dhs (Un million Huit Cent Vingt et Un Mille Quatre Cent Quatre Vingt dirhams, 00 cts).
 * Report de la date de la séance de l'ouverture des plis au 08 Avril 2024 à 10 h au lieu du 27 Mars 2024 à 12h.
 Le reste est inchangéable.
N° 1616/PA

ROYAUME DU MAROC
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA
AVIS RECTIFICATIF n° 2

Il est porté à la connaissance des entreprises que l'appel d'offres ouvert national n° 08/2024 relatif aux travaux de construction des dalots sur la RR508 aux PK70+400, PK74+650 et PK95+600. Province de Taza, publié au journal Libération le 23 Février 2024 sous n° 10151, prévu le 26 Mars 2024 à 11h est reporté pour le 18 Avril 2024 à 10h et le reste sans changement.
N° 1617/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES																				
N° Train	Arr	Part	Arr																	
1000	MAR	10:00	CAS	10:30	FES	11:00	MAR	11:30	CAS	12:00	FES	12:30	MAR	13:00	CAS	13:30	FES	14:00	MAR	
1000	MAR	10:00	CAS	10:30	FES	11:00	MAR	11:30	CAS	12:00	FES	12:30	MAR	13:00	CAS	13:30	FES	14:00	MAR	14:30
1001	MAR	10:15	CAS	10:45	FES	11:15	MAR	11:45	CAS	12:15	FES	12:45	MAR	13:15	CAS	13:45	FES	14:15	MAR	14:45
1002	MAR	10:30	CAS	11:00	FES	11:30	MAR	12:00	CAS	12:30	FES	13:00	MAR	13:30	CAS	14:00	FES	14:30	MAR	15:00
1003	MAR	10:45	CAS	11:15	FES	11:45	MAR	12:15	CAS	12:45	FES	13:15	MAR	13:45	CAS	14:15	FES	14:45	MAR	15:15
1004	MAR	11:00	CAS	11:30	FES	12:00	MAR	12:30	CAS	13:00	FES	13:30	MAR	14:00	CAS	14:30	FES	15:00	MAR	15:30
1005	MAR	11:15	CAS	11:45	FES	12:15	MAR	12:45	CAS	13:15	FES	13:45	MAR	14:15	CAS	14:45	FES	15:15	MAR	15:45
1006	MAR	11:30	CAS	12:00	FES	12:30	MAR	13:00	CAS	13:30	FES	14:00	MAR	14:30	CAS	15:00	FES	15:30	MAR	16:00
1007	MAR	11:45	CAS	12:15	FES	12:45	MAR	13:15	CAS	13:45	FES	14:15	MAR	14:45	CAS	15:15	FES	15:45	MAR	16:15
1008	MAR	12:00	CAS	12:30	FES	13:00	MAR	13:30	CAS	14:00	FES	14:30	MAR	15:00	CAS	15:30	FES	16:00	MAR	16:30
1009	MAR	12:15	CAS	12:45	FES	13:15	MAR	13:45	CAS	14:15	FES	14:45	MAR	15:15	CAS	15:45	FES	16:15	MAR	16:45
1010	MAR	12:30	CAS	13:00	FES	13:30	MAR	14:00	CAS	14:30	FES	15:00	MAR	15:30	CAS	16:00	FES	16:30	MAR	17:00
1011	MAR	12:45	CAS	13:15	FES	13:45	MAR	14:15	CAS	14:45	FES	15:15	MAR	15:45	CAS	16:15	FES	16:45	MAR	17:15
1012	MAR	13:00	CAS	13:30	FES	14:00	MAR	14:30	CAS	15:00	FES	15:30	MAR	16:00	CAS	16:30	FES	17:00	MAR	17:30
1013	MAR	13:15	CAS	13:45	FES	14:15	MAR	14:45	CAS	15:15	FES	15:45	MAR	16:15	CAS	16:45	FES	17:15	MAR	17:45
1014	MAR	13:30	CAS	14:00	FES	14:30	MAR	15:00	CAS	15:30	FES	16:00	MAR	16:30	CAS	17:00	FES	17:30	MAR	18:00
1015	MAR	13:45	CAS	14:15	FES	14:45	MAR	15:15	CAS	15:45	FES	16:15	MAR	16:45	CAS	17:15	FES	17:45	MAR	18:15
1016	MAR	14:00	CAS	14:30	FES	15:00	MAR	15:30	CAS	16:00	FES	16:30	MAR	17:00	CAS	17:30	FES	18:00	MAR	18:30
1017	MAR	14:15	CAS	14:45	FES	15:15	MAR	15:45	CAS	16:15	FES	16:45	MAR	17:15	CAS	17:45	FES	18:15	MAR	18:45
1018	MAR	14:30	CAS	15:00	FES	15:30	MAR	16:00	CAS	16:30	FES	17:00	MAR	17:30	CAS	18:00	FES	18:30	MAR	19:00
1019	MAR	14:45	CAS	15:15	FES	15:45	MAR	16:15	CAS	16:45	FES	17:15	MAR	17:45	CAS	18:15	FES	18:45	MAR	19:15
1020	MAR	15:00	CAS	15:30	FES	16:00	MAR	16:30	CAS	17:00	FES	17:30	MAR	18:00	CAS	18:30	FES	19:00	MAR	19:30
1021	MAR	15:15	CAS	15:45	FES	16:15	MAR	16:45	CAS	17:15	FES	17:45	MAR	18:15	CAS	18:45	FES	19:15	MAR	19:45
1022	MAR	15:30	CAS	16:00	FES	16:30	MAR	17:00	CAS	17:30	FES	18:00	MAR	18:30	CAS	19:00	FES	19:30	MAR	20:00
1023	MAR	15:45	CAS	16:15	FES	16:45	MAR	17:15	CAS	17:45	FES	18:15	MAR	18:45	CAS	19:15	FES	19:45	MAR	20:15
1024	MAR	16:00	CAS	16:30	FES	17:00	MAR	17:30	CAS	18:00	FES	18:30	MAR	19:00	CAS	19:30	FES	20:00	MAR	20:30
1025	MAR	16:15	CAS	16:45	FES	17:15	MAR	17:45	CAS	18:15	FES	18:45	MAR	19:15	CAS	19:45	FES	20:15	MAR	20:45
1026	MAR	16:30	CAS	17:00	FES	17:30	MAR	18:00	CAS	18:30	FES	19:00	MAR	19:30	CAS	20:00	FES	20:30	MAR	21:00
1027	MAR	16:45	CAS	17:15	FES	17:45	MAR	18:15	CAS	18:45	FES	19:15	MAR	19:45	CAS	20:15	FES	20:45	MAR	21:15
1028	MAR	17:00	CAS	17:30	FES	18:00	MAR	18:30	CAS	19:00	FES	19:30	MAR	20:00	CAS	20:30	FES	21:00	MAR	21:30
1029	MAR	17:15	CAS	17:45	FES	18:15	MAR	18:45	CAS	19:15	FES	19:45	MAR	20:15	CAS	20:45	FES	21:15	MAR	21:45
1030	MAR	17:30	CAS	18:00	FES	18:30	MAR	19:00	CAS	19:30	FES	20:00	MAR	20:30	CAS	21:00	FES	21:30	MAR	22:00
1031	MAR	17:45	CAS	18:15	FES	18:45	MAR	19:15	CAS	19:45	FES	20:15	MAR	20:45	CAS	21:15	FES	21:45	MAR	22:15
1032	MAR	18:00	CAS	18:30	FES	19:00	MAR	19:30	CAS	20:00	FES	20:30	MAR	21:00	CAS	21:30	FES	22:00	MAR	22:30
1033	MAR	18:15	CAS	18:45	FES	19:15	MAR	19:45	CAS	20:15	FES	20:45	MAR	21:15	CAS	21:45	FES	22:15	MAR	22:45
1034	MAR	18:30	CAS	19:00	FES	19:30	MAR	20:00	CAS	20:30	FES	21:00	MAR	21:30	CAS	22:00	FES	22:30	MAR	23:00
1035	MAR	18:45	CAS	19:15	FES	19:45	MAR	20:15	CAS	20:45	FES	21:15	MAR	21:45	CAS	22:15	FES	22:45	MAR	23:15
1036	MAR	19:00	CAS	19:30	FES	20:00	MAR	20:30	CAS	21:00	FES	21:30	MAR	22:00	CAS	22:30	FES	23:00	MAR	23:30
1037	MAR	19:15	CAS	19:45	FES	20:15	MAR	20:45	CAS	21:15	FES	21:45	MAR	22:15	CAS	22:45	FES	23:15	MAR	23:45
1038	MAR	19:30	CAS	20:00	FES	20:30	MAR	21:00	CAS	21:30	FES	22:00	MAR	22:30	CAS	23:00	FES	23:30	MAR	24:00
1039	MAR	19:45	CAS	20:15	FES	20:45	MAR	21:15	CAS	21:45	FES	22:15	MAR	22:45	CAS	23:15	FES	23:45	MAR	24:15
1040	MAR	20:00	CAS	20:30	FES	21:00	MAR	21:30	CAS	22:00	FES	22:30	MAR	23:00	CAS	23:30	FES	24:00	MAR	24:30

La Fondation Mohammed V pour la Solidarité poursuit son implication efficace et globale dans le domaine médical, au profit de la population d'Amizmiz



La Fondation Mohammed V pour la Solidarité poursuit son implication médicale efficace et globale au profit de la population de la commune territoriale d'Amizmiz, ainsi que des autres communes relevant des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.

Dans ce contexte, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité a organisé, vendredi au Centre d'Amizmiz (province d'Al Haouz), une large campagne de chirurgie de la cataracte pour les cas diagnostiqués grâce à l'action des Unités Médicales Mobiles Connectées (UMMC) de ladite Fondation.

Afin de répondre aux attentes médicales de la population, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité a mobilisé d'importants moyens logistiques pour assurer le bon déroulement de la campagne et offrir des conditions appropriées de prise en charge médicale des patients diagnostiqués, outre la mise à disposition d'espaces dédiés pour préparer les patients avant la chirurgie (cardiogramme et mesure de la tension artérielle).

De même, quatre unités mobiles ont été également mises à disposition, dont deux unités de chirurgie oculaire (4 salles

d'opération) fournies par l'Association Marocaine Médicale de Solidarité (AMMS), outre des moyens techniques et humains pour les Unités Médicales Mobiles Connectées.

Dans une déclaration à la MAP, la directrice de la Communication de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, Sanae Dardikh, a souligné que cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre des efforts de soutien aux populations des zones touchées par le séisme d'Al Haouz, notamment les douars relevant des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.

Mme Dardikh a ajouté que cette initiative médicale relative à la chirurgie de la cataracte vient renforcer l'offre de prestation qui est assurée par les Unités Médicales Mobiles Connectées de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, précisant que ces unités opèrent dans le cadre d'un programme opérationnel depuis novembre 2023, visant à faciliter l'accès des populations des zones rurales éloignées à une prestation de soins généraliste, en plus de l'accompagnement médical spécialisé à travers le service de télé-médecine.

Cette campagne de la cataracte, qui s'inscrit dans le cadre du volet chirurgical

des interventions sanitaires et médicales de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, intervient suite aux cas qui ont fait l'objet d'un suivi sanitaire et d'un diagnostic minutieux, à travers les activités des Unités Médicales Mobiles Connectées de la Fondation qui opèrent au niveau des provinces de Chichaoua et d'Al Haouz.

Dans une déclaration similaire, Abdallah Omar Moussa, responsable du Pôle médico-humanitaire à la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, a souligné que cette campagne intervient après le diagnostic des patients au cours des derniers mois et le suivi de leurs états grâce aux prestations de santé prodiguées par des Unités Médicales Mobiles tout au long de la semaine au niveau d'Amizmiz.

Dans ce sillage, il a fait savoir que la Fondation propose des prestations médicales intégrées et de haute qualité dans ces unités, d'autant plus que les patients sont examinés par un médecin généraliste opérant dans l'Unité, et si le cas nécessite un diagnostic spécialisé, il sera effectué à partir de ces Unités Médicales Mobiles Connectées (UMMC) qui assurent un diagnostic précis à distance par des spécialistes mis à la disposition des patients, par la Fonda-

tion. Et de préciser que les quatre unités qui fournissent leurs services au niveau d'Amizmiz sont considérées comme un Centre de Santé intégré avec toutes les prestations qu'un Centre de santé peut prodiguer dans le monde rural, notant que les patients issus de ces zones et des diverses parties du Royaume bénéficient de consultations médicales générales et spécialisées à travers 50 Unités Médicales Mobiles Connectées.

De leur côté, plusieurs bénéficiaires de cette campagne et des différentes prestations médicales générales et spécialisées, assurées par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité tout au long de l'année, à travers des Unités Médicales Mobiles Connectées, ont exprimé leur gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour la Haute Sollicitude, dont le Souverain ne cesse d'entourer la population de ces zones, mettant en relief les grands efforts de la Fondation et de tous ses partenaires, comme en témoignent les multiples initiatives menées dans ce domaine.

Cette initiative solidaire, menée en partenariat avec les autorités locales, la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale et l'Association Marocaine Médicale de Solidarité (AMMS), est destinée à la prise en charge chirurgicale des cas de cataracte dépistés dans les Unités Médicales Mobiles Connectées relevant de la Fondation Mohammed V pour la solidarité opérant dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.

Cette action humanitaire bénéficiera à un total de 300 patients issus des douars relevant de Chichaoua et d'Amizmiz, zones sévèrement touchées par le séisme du 08 septembre dernier.

Une équipe de 34 personnes composée des cadres, des assistantes sociales et des techniciens de la Fondation ainsi que des chirurgiens (10) et personnel paramédical de l'Association sont mobilisés dans le cadre de cette campagne.

La programmation des campagnes chirurgicales adossées au programme des Unités Médicales Mobiles Connectées relevant de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité vise à faciliter l'accès des populations du monde rural aux prestations spécialisées de chirurgie, en complétant l'offre de soins en médecine générale et télé-expertise délivrées par ces unités.

La CNIE nécessaire pour accéder aux prestations électroniques destinées aux candidats du baccalauréat 2024

Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports a annoncé avoir procédé à la numérisation de plusieurs services qui nécessitent l'obtention de la carte nationale d'identité électronique (CNIE), dans le cadre de la poursuite de l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion du système éducatif et l'amélioration des prestations électroniques fournies à distance au profit des candidats aux examens certifiants.

Parmi ces prestations figure la vérification des données personnelles du candidat, un service qui vise à fournir une base de données précise, actualisée et dont les données correspondent à celles

contenues dans le dossier de candidature et celles incluses dans les documents officiels au niveau de l'établissement, afin de limiter le risque des erreurs qui entraînent d'habitude les données personnelles des candidats, et dont la correction entraîne des coûts, tant pour le candidat que pour l'administration éducative, indique le ministère dans un communiqué.

Tous les candidat(e)s sont tenu(e)s de vérifier leurs données via le service électronique susmentionné, comme condition pour pouvoir obtenir la convocation pour passer les épreuves du baccalauréat, souligne-t-on de même source.

Parmi les services figure également la demande de bourse d'études post-baccalauréat, car les candidats doivent obli-

gatoirement disposer de la CNIE pour faire une demande de bourse pour les études après le baccalauréat. Il est possible aussi d'obtenir les résultats du baccalauréat immédiatement après leur affichage; ainsi que le dépôt des réclamations pour corriger les erreurs matérielles lors du passage des épreuves en plus de tous les services électroniques liés à la base de données du diplôme du bac dans sa nouvelle formule numérique, qui permet au candidat d'accéder à des services numériques sécurisés via différents supports électroniques tels que les téléphones portables, les ordinateurs et les tablettes, afin de consulter les données de ce diplôme, ainsi que de partager la copie numérique à des fins diverses.

Par ailleurs, le diplôme du baccalauréat comporte désormais, parmi ses données, le numéro de la CNIE, étant donné qu'aucun lauréat de la session 2024 ne peut prétendre au diplôme sans disposer de la CNIE, a relevé la même source.

Afin de garantir l'obtention du diplôme du baccalauréat dès l'annonce des résultats des épreuves du baccalauréat, ainsi que de bénéficier de ces services numériques, le ministère appelle tous les candidats et candidates à obtenir rapidement la CNIE et en fournir une copie à l'administration de l'établissement dans lequel ils poursuivent leurs études, afin de compléter leur dossier de candidature pour pouvoir passer les épreuves du baccalauréat de la session 2024.

Colosio fils, au nom du père assassiné



Échapper au poids d'un nom et d'un destin... Etoile montante de la politique au Mexique, Luis Donaldo Colosio Junior, 38 ans, fait campagne avec le souvenir du traumatisme de la mort de son père, candidat à l'élection présidentielle assassiné il y a 30 ans.

Visage fin et juvénile, le maire de Monterrey (nord), la troisième ville du pays, ne voudrait parler que de son programme pour un siège au Sénat fédéral, un pas supplémentaire vers le destin national qu'il n'exclut pas.

Mais voilà : ce samedi marque le 30e anniversaire de l'assassinat de Luis Donaldo Colosio, lors d'un meeting à Tijuana (nord). Un électrochoc qui a amorcé des changements profonds au Mexique.



A 44 ans, Luis Donaldo Colosio Murrieta était le favori de la présidentielle de 1994

A 44 ans, Luis Donaldo Colosio Murrieta était le favori de la présidentielle de 1994 puisqu'il avait été investi par le tout-puissant Parti de la révolution institutionnelle (PRI), alors au pouvoir sans interruption depuis les années 1930.

Dix-sept jours avant d'être tué, le jeune candidat charismatique, moustache et sourire désarmant, avait prononcé à Mexico un discours perçu comme une diatribe contre le vieux parti-Etat et ses caciques corrompus.

"Je vois un Mexique qui a faim et soif de justice" avec "des hommes et des femmes affligés par l'abus des autorités ou par l'arrogance des officines gouvernementales".

Un suspect, Mario Aburto Martinez, a été arrêté le jour même de la mort de Luis Donaldo Colosio. Il a été condamné à une peine de 45 ans de prison, qu'il continue de purger aujourd'hui. Et Aburto répète qu'il a avoué sous la torture.

Comme pour l'assassinat de John F. Kennedy, des zones d'ombre subsistent, qui alimentent les théories les plus échevelées : y avait-il un autre tueur ? Colosio n'aurait-il pas été tué par deux balles de calibre différent ?

Trente ans après, son fils, Luis Donaldo Colosio Riojas, est une figure de proue du Movimiento Ciudadano, parti d'opposition né dans les années

1990, celles du déclin du PRI.

Le jeune élu, avocat de formation, a demandé fin janvier l'amnistie de Mario Aburto, pour que sa famille et le Mexique puissent "guérir" ("sanar", un verbe qui signifie également se soigner, cicatriser ses blessures).

Demande rejetée par le président de gauche Andres Manuel Lopez Obrador, ex-membre du PRI comme toute sa génération, au nom d'une "affaire d'Etat".

"Nous avons besoin réellement d'initier un processus de réconciliation", a répété Colosio Junior à des journalistes qui revenaient à la charge en conférence de presse.

"Moi je pardonne à cette personne, que Dieu le bénisse, qu'il sorte libre et qu'il s'en aille du Mexique", a-t-il insisté. "Faisons en sorte que le Mexique tourne la page d'une part très sombre de son histoire".

Il y a encore du travail.

A 70 jours des élections générales du 2 juin, (présidentielle, Congrès et Sénat, locales), 44 personnes ont été assassinées lors d'"épisodes de violence électorale", d'après Laboratorio electoral, une entreprise privée d'analyses.

L'histoire de son enfance meurtrie vient de rattraper Colosio fils, dont la mère était également morte en 1994 d'un cancer du pancréas, à 36 ans,

quelques mois après l'assassinat du père.

Orphelins, Luis Donaldo et sa petite soeur ont été adoptés par leur tante maternelle, qui vient de mourir, mi-mars.

"Dans le pire moment de ma vie, elle m'a sauvé la vie. Il s'agit de ma mère, de ma seconde mère", a-t-il confié sur Instragam au bord des larmes. "Elle nous a permis de vivre une enfance relativement normale".

En septembre 2023, Colosio Junior étouffait la rumeur d'une possible candidature dès la présidentielle de 2024 : "Ce n'est pas le moment. Il y a beaucoup de choses qui ont besoin de mûrir dans bien des aspects de ma vie, comme père, comme époux, comme ami, comme serviteur public".

"Je ne vais pas entrer dans ces bagarres inconsistantes", ajoutait-il lors d'une conférence publique, affirmant sa volonté de ne pas "diviser l'opposition".

"Et finalement il y a la raison la plus égoïste de toutes mais c'est peut-être la plus importante : mes enfants sont petits, ils sont mon monde entier, et ils ont besoin d'un papa".

Il n'écarte en revanche pas une candidature pour 2030, au prochain rendez-vous présidentiel. Il aura 44 ans - le même âge que son père en ce jour fatidique du 23 mars 1994.

L'Allemagne surclasse la France, avertissement sans frais avant l'Euro



Surprise par un but encaissé au bout de seulement 8 secondes et dépassée en défense, l'équipe de France a subi samedi à Lyon une défaite en forme d'avertissement contre l'Allemagne en amical (2-0), à moins de trois mois du début de l'Euro-2024.

La Mannschaft est décidément redevenue la bête noire des Bleus. Déjà victorieux en septembre dernier à Dortmund (2-1) pour ce qui était le seul revers des troupes de Didier Deschamps en 2023, le futur pays-hôte du Championnat d'Europe (14 juin - 14 juillet) a récidivé en profitant de l'apathie

générale de son adversaire et sort requinqué de son voyage après trois matches sans succès.

Une bonne piqûre de rappel pour les Tricolores et leur sélectionneur, qui va avoir quelques gros réglages à effectuer pour remettre ses hommes sur le droit chemin et être à la hauteur de l'événement lors de la prochaine phase finale.

Le but supersonique inscrit par Florian Wirtz, l'un des plus rapides de l'histoire dans une rencontre internationale, a illustré jusqu'à la caricature les carences de la France face à son vieux rival, pourtant en plein marasme sportif avant ce duel.

Sur l'engagement effectué par Toni Kroos, le milieu du Bayer Leverkusen a eu tout le loisir de se retourner et d'avancer dans un entre-jeu déserté avant de décocher une frappe soudaine qui a laissé sans réaction Brice Samba, préféré à Mike Maignan dans les buts pour cause de pépin physique.

Le gardien lennois a été tout aussi perdu sur l'action du deuxième but allemand en étant effacé avec une facilité déconcertante par Jamal Musiala, qui a ensuite pu tranquillement servir Kai Havertz (49e).

Sans Antoine Griezmann, une première depuis juin 2017, la France a semblé avoir égaré tous ses

repères et sa boussole, le milieu paraissant par moments totalement hors du coup et incapable de mettre l'agressivité nécessaire pour contrer un opposant du calibre des quadruples champions du monde.

Mais Deschamps va surtout devoir se pencher sur le chantier de la défense. L'association Pavard-Upamecano dans l'axe n'a pas du tout été fructueuse alors que Samba en est désormais à quatre buts pris en deux parties. Heureusement, sa main ferme a repoussé un tir croisé de Maximilian Mittelstädt en seconde période (79e) pour empêcher ses coéquipiers de subir une véritable humiliation à domicile.

La statistique a de quoi enrager Deschamps mais elle est révélatrice: sur ses six dernières sorties, la France n'est parvenue à garder sa cage inviolée que contre la modeste équipe de Gibraltar au cours de la victoire record obtenue en novembre à Nice (14-0).

Jusqu'à les manques en défense étaient masqués par les exploits de l'escouade offensive des Bleus. Mais les Allemands ne sont pas tombés dans le piège. Kylian Mbappé a certes été remuant sur son côté gauche mais son apport a été largement insuffisant, ses deux plus sérieuses tentatives étant stériles (22e, 24e).

Dans l'axe, Marcus Thuram, qui avait l'occasion de marquer des points au poste de N°9, a été transparent et n'a pas réussi à plier le match à trois qui l'oppose à Olivier Giroud et Randal Kolo Muani.

C'est surtout Ousmane Dembélé qui a été le plus dangereux côté français par ses déboulés, centres ou tentative lointaine (55e).

Mais l'Allemagne de Julian Nagelsmann a globalement bien su lire le jeu du Parisien pour s'offrir un succès de prestige qui va regonfler son moral dans l'optique de l'Euro.

Les vice-champions du monde français vont eux devoir rapidement trouver des solutions à leurs maux actuels et Deschamps espère une réaction dès mardi à Marseille contre le Chili en amical. Pour ne pas sombrer dans la sinistrose juste avant le tournoi continental.

La Colombie piège l'Espagne

Un bijou du latéral droit Daniel Muñoz a offert à la Colombie la victoire (1-0) contre l'Espagne, vaine dominatrice, vendredi à Londres, en match amical préparatoire à la Copa America pour la première et à l'Euro-2024 pour la seconde. C'est contre le cours du jeu, mais finalement plus réalistes et saignants, que les Colombiens ont pris l'avantage définitif à l'heure de jeu.

Au bout d'un contre rapide, l'ancien milieu offensif de Monaco James Rodríguez, entré à la pause, a slalomé côté gauche de la défense espagnole avant de centrer au second poteau vers Muñoz qui a placé sa demi-volée en extension sous la barre.

La Roja tentera de mieux faire mardi contre le Brésil, la Colombie affrontant pour sa part la Roumanie.



Brésil

La "Seleção" sort du silence après les condamnations d'Alves et Robinho

Critiquée pour son silence après les condamnations pour viol des anciens internationaux Dani Alves et Robinho, l'équipe nationale brésilienne de football est sortie de sa réserve pour exprimer sa solidarité envers les victimes.

"C'est un moment difficile pour nous. Tout d'abord, je pense aux familles et surtout aux victimes concernées par ces affaires qui se produisent tous les jours dans notre pays et dans le monde entier", a réagi le nouveau sélectionneur de la "Seleção", Dorival Junior, vendredi au stade de Wembley à Londres.

L'ancien attaquant Robinho vient de passer sa première nuit en détention au Brésil après sa condamnation à neuf ans de prison pour un viol collectif en Italie en 2017. L'ex-latéral Dani Alves est, lui, emprisonné en Espagne après sa condamnation le mois dernier, dont il a fait appel, à quatre ans et demi de réclusion pour le viol d'une jeune femme en décembre 2022 dans une discothèque de Barcelone.

"S'il a été prouvé qu'il y a eu un crime quelconque, il doit être puni. Même si ça me fait mal de dire cela à propos d'une personne avec laquelle j'ai toujours eu une relation exceptionnelle", a ajouté le sélectionneur de 61 ans à propos de Robinho qu'il a côtoyé au sein du club de Santos de 2010 à 2015.

Capitaine contre les Anglais, en l'absence de Casemiro et Marquinhos, le latéral Danilo n'a pas commenté directement les

affaires Alves et Robinho mais a appelé les instances du football à des actions de sensibilisation auprès des jeunes footballeurs "en nous mettant à la place des femmes de manière empathique".

Dans un communiqué, la Confédération brésilienne de football (CBF) et le comité technique de la "Seleção" ont exprimé leur solidarité "avec les victimes des deux crimes brutaux commis par les anciens joueurs".

Dans un environnement où "le machisme règne", les hommes doivent "combattre non seulement la violence sexuelle, mais toutes sortes de violence", a insisté le président de la CBF, Ednaldo Rodrigues.

Le silence de la Seleção avait été vivement critiqué, notamment par les internationales brésiliennes Ary Borges et Kerolin.

Un tribunal de Barcelone a donné mercredi son feu vert à une remise en liberté de Dani Alves dans l'attente de son jugement en appel, moyennant le paiement d'une caution d'un million d'euros, une décision dénoncée par l'avocate de la plaignante mais aussi par le président brésilien Lula.

L'équipe du Brésil, quintuple champion du monde, décimée par les forfaits et en plein doute après une série de mauvais résultats, devait jouer deux matches amicaux de gala contre l'Angleterre, samedi à Wembley, et l'Espagne, mardi à Madrid.

Sport

Les Lions de l'Atlas se rassurent face à l'Angola

Brahim Diaz, Eliesse Ben Seghir et Soufiane Rahimi impressionnent le public marocain



Pour sa première apparition depuis la déception de la CAN 2023, l'équipe nationale marocaine a renoué avec la victoire. Dans un match amical disputé au Grand Stade d'Agadir, le Maroc a affronté l'Angola pour une confrontation qui a été bien plus qu'un simple test amical pour les deux équipes.

Outrageusement dominés, les Palancas Negras ont fini par craquer juste avant le dernier quart d'heure sur un but contre son camp pour enfin per-

dre le match 1-0.

L'équipe marocaine était déterminée à offrir une performance convaincante à son public. Dès le coup d'envoi, les Lions ont pris le contrôle du match avec une première occasion dans les premières minutes de jeu. Ayoub El Kabi a failli ouvrir le score, mais le gardien angolais a réussi à repousser sa tentative.

Les Angolais ont également eu leurs moments, avec une tête de Mabululu frôlant le poteau maro-

caïn. Cependant, la pression marocaine s'est intensifiée, notamment grâce aux nouveaux venus Eliesse Ben Seghir et Brahim Diaz. Leur présence sur le terrain a été immédiatement ressentie, avec des actions vives et percutantes, mettant à mal leur adversaire. Ces derniers ont multiplié les occasions, mais ont été confrontés à une défense robuste.

Pendant ce temps, les Palancas Negras tentaient de répondre avec des contre-attaques rapides, mais se heurtaient à une défense marocaine bien en place,

dirigée par Abdel Abqar et Naïf Aguerd. Les quelques incursions angolaises ont été vite avortées, permettant au Maroc de maintenir la pression sur son adversaire.

Au retour des vestiaires, le Maroc continuait sur sa lancée, avec Brahim Diaz qui s'est montré particulièrement entreprenant. Ses tentatives de lob et de coup franc ont bien failli donner l'avantage à son équipe, mais le gardien angolais veillait au grain, repoussant tous les assauts marocains.

Malgré les efforts déployés, le Maroc peinait à concrétiser ses occasions. C'est finalement sur un malheureux but contre son camp de David Carmo que les Lions ont pris l'avantage, sur un centre de Yahia Attiat-Allah vers Soufiane Rahimi, toujours au bon endroit, au bon moment. Ce dernier, entré en jeu en deuxième mi-temps, a confirmé son retour en sélection avec une performance impressionnante.

Interrogé sur le retour en force de Rahimi, Walid Regragui s'est montré satisfait de la prestation de son joueur, soulignant le travail acharné de ce dernier. Rahimi, qui évolue au club d'Al Ain, enchaîne les bonnes performances, cumulant cette saison 14 buts et 10 passes décisives en 29 matchs, toutes compétitions confondues.

Avec cette victoire, le Maroc retrouve le sourire et se tourne déjà vers son prochain défi : un affrontement contre la Mauritanie en clôture de cette trêve internationale. En attendant, les supporters marocains saluent le retour en grâce de leur équipe nationale et espèrent que cette dynamique positive perdurera dans les prochaines échéances.

Il est, par ailleurs, à rappeler que le sélectionneur national tiendra une conférence de presse, lundi à la salle des conférences du grand stade d'Agadir, à la veille du match qui opposera la sélection marocaine à son homologue mauritanienne, indique la Fédération royale marocaine de football (FRMF). Cette conférence de presse, prévue à partir de 21h30, sera suivie d'une séance d'entraînement ouverte aux médias pendant les 15 premières minutes, ajoute la même source.

Mehdi Ouassat

Préparation JO-2024

L'équipe du Maroc U23 battue par son homologue de l'Ukraine en match amical

L'équipe du Maroc U23 a été battue par son homologue de l'Ukraine par 1 but à 0, en match amical disputé vendredi à Antalya en Turquie, en préparation au tournoi de football masculin des Jeux Olympiques-2024, prévus l'été prochain à Paris.

Le but de victoire de l'Ukraine, qui sera l'un des adversaires de la sélection marocaine lors des JO, a été inscrit par Oleg Ocheretko (19e).

L'équipe du Maroc disputera un autre match amical contre le Pays de Galles, le 26 mars à Antalya.

Le Maroc jouera dans le groupe B avec l'Argentine, l'Ukraine et l'équipe 3e de la Coupe d'Asie U-23, prévue début mai, lors du Tournoi olympique de football masculin, qui aura lieu du 24 juillet au 9 août.

Les Lionceaux de l'Atlas ont réussi à poinçonner leur ticket pour les Jeux Olympiques Paris-2024, en se qualifiant pour la finale de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN-U23), qu'ils ont remportée à domicile.

Coupe du Trône

L'Union Touarga en huitième de finale aux dépens de l'Association Qods Taza

L'Union Touarga (UTS) s'est qualifiée pour les huitièmes de finale de la Coupe du trône de football (saison 2022-2023), en battant l'Association Qods Taza (amateurs) par 2 buts à 0, samedi soir au complexe sportif SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan à Rabat.

L'équipe touarougie s'est imposée grâce à des buts de Souhail Zamrat (45e) et Amadou Dia Ndiaye (56e). De son côté, l'Olympique Dcheira (Botola Pro D2) a poinçonné son ticket pour le prochain tour, après sa victoire au stade El Massira de Safi face à l'Ittihad Fkih Bensaleh (amateurs) par 3 buts à 1.

Voici les résultats et le programme des matches des seizièmes de finale de la Coupe du trône de football (22h00):

Groupe Nord:

Samedi 23 mars

Association Qods Taza (amateurs) - (+) Union Touarga 0 - 2

Dimanche 24 mars

Widad Temara (amateurs) - Racing Casablanca (Botola Pro D2) Lundi 25 mars: Stade Marocain (Botola Pro D2) - Moghreb Tétouan Union musulmane Oujda (Botola Pro D2) - FUS Rabat Mercredi 27 mars: Chabab Fath Casablanca (ama-

teurs) - Widad Fès (Botola Pro D2) Mouloudia Oujda - KAC Kénitra (amateurs)

Jeudi 28 mars:

Maghreb Fès - Ittihad Tanger Reporté: Renaissance Berkane - AS FAR Groupe Sud: Samedi 23 mars: (+) Olympique Dcheira (Botola Pro D2) - Ittihad Fkih Bensaleh (amateurs) 3 - 1 Mercredi 27 mars: Union Sportive Amal Tiznit (amateurs) - Adrar Souss (amateurs) Jeudi 28 mars: Kawkab Marrakech (Botola Pro D2) - Hassania Agadir

Vendredi 29 mars:

Olympique Khouribga (Botola Pro D2) - Difaa El Jadida (Botola Pro D2) Chabab Mohammedia - Youssoufia Berrechid

Samedi 30 mars:

Renaissance Zemamra - Jeunesse Benguerir (Botola Pro D2) Raja Casablanca - Olympic Safi

Dimanche 31 mars:

Wydad Casablanca - Jeunesse Sportive Salmi N.B: les équipes précédées du signe (+) sont qualifiées pour les huitièmes de finale.